Le journal de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Le Patriote

AU SERVICE DE LA NATION

Volume 13, numéro 1 – AVRIL 2013



Rassemblement au Théâtre Plaza

APPUI MASSIF POUR LE RENFORCEMENT DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le 11 mars dernier, à la veille du début des travaux parlementaires sur le projet de loi 14, près de cinq cents personnes ont répondu à l'appel du Mouvement Québec français et se sont rassemblées au Théâtre Plaza à Montréal afin de signifier leur soutien au renforcement de la Charte de la langue française. De nombreux organismes de la société civile, artistes et représentants de partis politiques étaient présents, dont l'historien et Patriote de l'année 2011-2012, Gilles Laporte, que l'on voit ici s'adressant à la foule. Toutes les allocutions peuvent être visionnées sur Youtube sous « Rassemblement pour un renforcement de la loi 101 - 11 mars 2013 ». (Photo : Mathieu Breton)



L'ÉQUIPE 2013-2014

Les présidents et conseillers généraux. À l'avant : Jules Gagné, Benoît Coulombe et Jacques Binette. Deuxième rangée : Aude De Latrémoille, Yves Saint-Denis et Agathe Boyer. À l'arrière : Rachid Bandou, Claude J. Allard, Pierre Serré, Jean Dorion, Robert Ladouceur, Christian Gagnon, Denise Laroche, Pierre Benoît, Jean-Pierre Durand, Roger Trépanier, Josiane Lavallée, Denis Rebelo, Mario Beaulieu, Maxime Laporte, Claude Boisvert, Yvan Archambault et Sébastien Lafortune.
Absents à la prise de photo : Serge Héroux, Guy Brien, Ronald Davis, Mathieu Boucher, Marcel Henry, François Lemieux, Gilles Rhéaume et Élaine Des Lauriers. (Photo : Mathieu Breton)

SOMMAIRE

Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai…	2
Ensemble sur la route de notre liberté !	3
La vérité sur Pierre Laporte repose dans les archives de la SQ	4
La mort de Pierre Laporte : un homicide involontaire	5
L'assemblée générale 2013 en quelques mots	6
Année fertile pour la Commission des présidentes et des présidents	6
CJ-SSJB: Répondre à l'appel	6
179e assemblée générale de la SSJB : en marche vers la liberté	7
Deuxième édition de l'événement-spectacle *J'aime ma langue dans ta bouche*	7
J'aime ma langue dans ta bouche : le pouvoir rassembleur de la langue française	8
Nous nous souviendrons…	10
L'indépendance et la question de l'assurance-emploi	10
Le Fleurdelisé fête ses 65 ans !	11
Les timbres de la Société Saint-Jean-Baptiste : Jean-Baptiste Meilleur	11
Les anciens présidents : Louis-Athanase Fréchette	12
Modifications aux règles de succession royale : pourquoi l'indifférence n'a pas sa place	13
Le mot juste... Pour l'amour du français	14
Florilège culturel	14
Activités des sections	15

MARIO BEAULIEU réélu à la présidence de la SSJB !



Les membres de la SSJB et tous ceux qui suivent l'actualité politique depuis quelques années ont pu voir le travail colossal qu'a accompli notre président. Travailleur acharné, il a su rassembler autour de lui les forces des différents acteurs de la société et mobiliser un nombre de plus en plus grand de militants afin de lutter pour redonner au français la place qui lui revient. Son engagement entier, sincère et généreux fait de lui un élément clé de la lutte pour l'indépendance. Son éloquente présentation à l'Assemblée nationale du mémoire du Mouvement Québec français sur le projet de loi 14 peut être visionnée à http://quebecfrancais.org/node/4614. ***EDL*** (Photo : Mathieu Breton)

Envois publications – Publication mail 40009183

Je n'ai jamais voyagé vers autre pays que toi, mon pays.

Gaston Miron

Une image vaut mille mots

Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai…

par Christian Gagnon



Kim Jong-Un et Dennis Rodman causant basketball.

Que reste-t-il de nos amours? Que reste-t-il de ces beaux jours ? Une photo, vieille photo..., chantait Charles Trenet. En politique, il faut éviter de se laisser prendre en photo avec n'importe qui. Un exemple? Lorsque le 12 octobre dernier, la première ministre Pauline Marois s'est rendue au XIV[e] sommet de la Francophonie à Kinshasa, elle a refusé de rencontrer le président Joseph Kabila pour éviter que le régime autoritaire de la République démocratique (sic) du Congo n'exploite de possibles images à des fins de propagande. Le gouvernement Kabila aurait effectivement pu être tenté d'imiter celui de Corée du Nord qui s'est délecté en diffusant à travers le monde les images et déclarations de l'ex-étoile américaine du basketball Dennis Rodman. Le 1[er] mars, ce dernier décrivait le dictateur stalinien Kim Jong-Un comme son « ami pour la vie » et un homme qui « ne veut pas la guerre », malgré la multiplication des essais nucléaires défiant le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mais certains retiennent moins les leçons que d'autres. Le 15 février, bien des gens ont été étonnés de voir deux politiciens aussi idéologiquement contraires que François Legault et Amir Khadir donner une conférence de presse conjointe contre le projet de mini-centrale hydro-électrique de Val-Jalbert. Dans les jours suivants, il en a résulté une solide engueulade au sein du très à droite et fédéraliste caucus caquiste. Et encore, c'était avant que M. Khadir ne manifeste son envie de présenter une motion de condoléances à la famille de Paul Rose. C'est réglé, a résumé le chef de la CAQ, irrité par les indiscrétions journalistiques. On peut douter que M. Legault prenne de nouveau la parole en public avec le député de Québec solidaire à court ou à moyen terme, s'est permis de préciser le député caquiste Stéphane Le Bouyonnec. En effet, il faut espérer qu'Amir Khadir ne s'exposera plus ainsi au déshonneur et à la honte en apparaissant publiquement avec un personnage aussi dépourvu de convictions durables que François Legault.

Et puis, il y a l'ex-lieutenante-gouverneure Lise Thibault qui, de 1997 à 2007, ne servait à peu près à rien d'autre qu'à être prise en photo lors d'événements protocolaires et mondains. La vice-reine déchue fait face à six accusations au criminel, notamment de fraude. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral estiment qu'elle a détourné 700 000 $ en fonds publics. Une poursuite civile est aussi intentée contre elle par le gouvernement du Québec qui lui réclame 92 000 $ pour des dépenses jugées injustifiées. Et comme le culot n'a pas de limite pour Sa Majesté, madame s'adresse à la Cour suprême pour que toutes ces accusations soient invalidées en vertu du principe « The Queen can do no wrong » voulant que la loi assure à tous les représentants de la reine une immunité royale et qu'ils ne peuvent donc pas être poursuivis. Si le plus haut tribunal du Canada lui donne raison, il faudra comprendre que tous les représentants de la Reine d'Angleterre ici peuvent impunément et sans limites, s'en mettre plein les poches à même l'argent des contribuables.

Mais depuis 2003, le gouvernement de Jean Charest s'est vautré dans ce que la Commission Charbonneau ne cesse de mettre quotidiennement au grand jour. Et c'est sans compter la plus que scandaleuse privatisation à super rabais des gisements de l'île d'Anticosti, propriété d'Hydro-Québec – donc collective – jusqu'en 2007-2008 et contenant de 30 à 40 milliards de barils de pétrole conventionnel dont la valeur brute pourrait atteindre quatre mille milliards de dollars. À ce compte-là, il est permis de se demander qui doit se sentir plus que l'autre dans l'embarras lorsque Lise Thibault et Jean Charest apparaissent sur la même photo.

Mais la palme en matière de « photo opp » embarrassante revient nettement au nouveau chef libéral, Philippe Couillard. La moralité douteuse du personnage avait déjà émergé lorsqu'en août 2008, M. Couillard avait signé, quelques jours avant son départ de la vie politique, deux décrets en lien avec l'exploitation de cliniques privées. Peu après, l'ex-ministre avait été embauché par Persistance Capital Partners (PCP), actionnaire principal des cliniques privées Medisys.

La même année, le Commissaire au lobbyisme avait fait enquête au sujet des rapports que Stuart et Sheldon Elman, de PCP, avaient eus avec Philippe Couillard alors qu'il était encore ministre. Le commissaire avait conclu à des discussions sur un projet d'association professionnelle ayant mené à une entente de principe, deux mois avant la démission de M. Couillard. En 2010, une telle pratique a été limitée dans le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. L'article 48 stipule maintenant qu'un ministre doit informer par écrit le commissaire de toute démarche sérieuse en lien avec une nomination ou un poste qu'il pourrait occuper après avoir exercé ses fonctions. Le commissaire pourrait alors demander au ministre soit de mettre fin à la démarche, soit de se soumettre aux conditions qu'il détermine. Dans ce dernier cas, le commissaire en avise le premier ministre.

Aussitôt annoncée sa candidature à la direction du Parti libéral du Québec, plusieurs clichés intimes ont refait surface. On y voit le bon docteur Arthur Porter en compagnie de son « ami inconditionnel » et chef libéral. Luxueux voyages de pêche, somptueuses réceptions : on ne lésine pas lorsqu'on est entre amis. C'est ce même Arthur Porter qui a été l'associé en affaires de Philippe Couillard dans une entreprise de consultants à partir de 2008. En juin 2010, les deux compères ont été nommés en même temps par Stephen Harper au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, et ce, même si M. Couillard était aussi membre du conseil consultatif international du ministre de la Santé d'un autre pays, en l'occurrence la très démocratique Arabie saoudite.

Rappelons qu'Arthur Porter fait l'objet d'un mandat d'arrêt international et d'une demande d'extradition adressée aux Bahamas, paradis fiscal où le docteur Porter a filé à l'anglaise avec des millions de dollars en pots-de-vin allégués. L'ex-directeur du Centre de santé universitaire McGill (CUSM) est accusé de fraude, complot pour fraude, fraude envers le gouvernement, abus de confiance, commissions secrètes et recyclage des produits de la criminalité. Soulignons que le contrat de 1,3 milliard de dollars du mégachantier du CUSM a été octroyé à SNC-Lavalin sous des odeurs d'ultra-corruption qui valent actuellement à l'ex-président de la firme de génie-conseil, Pierre Duhaime, d'être accusé de fraude, complot pour fraude, fabrication de faux documents, fraude envers le gouvernement, commissions secrètes et recyclage de la criminalité. Le départ de M. Porter du CUSM est survenu en 2011, après qu'il eut été révélé qu'il avait conclu une entente de 120 millions de dollars qui aurait permis à une société qui lui appartenait de mener des projets d'infrastructures dans son pays natal, la Sierra Leone, entente négociée par l'intermédiaire d'un homme lié aux services d'espionnage israéliens. Le CUSM croupit aujourd'hui sous un déficit d'exercice de 125 millions de dollars, un trou budgétaire plus gros que celui de tous les autres hôpitaux du Québec réunis.





Lise Thibault et Jean Charest : laquelle de ces personnes doit être la plus embarrassée de figurer aux côtés de l'autre?

Alors, avec tous ces téléphones portables qui peuvent vous photographier partout et à tout moment, si vous croisez Philippe Couillard dans la rue, il vaudrait peut-être mieux changer de trottoir… •••



François Legault et Amir Khadir unissant leurs voix à celle de Pierre Leclerc (au centre), président de la Fondation Rivières.



L'avocat Marc Dorion (1[er] à gauche, spécialiste des soumissions pour les partenariats publics-privés de construction d'hôpitaux chez SNC-Lavalin), Philippe Couillard (3[e]) et Arthur Porter (5[e]) lors d'un voyage de pêche au Nouveau-Brunswick en 2006.

CONVENTION DE LA POSTE – PUBLICATION 40009183
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE
NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA
AU SERVICE DES PUBLICATIONS
82, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL QC H2X 1X3
courriel : journal@ssjb.com

Le mot du président général

Ensemble sur la route de notre liberté!



par Mario Beaulieu

Comme le veut la tradition établie par Ludger Duvernay et un groupe de jeunes patriotes républicains en 1834, l'assemblée générale annuelle 2013 de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal a eu lieu les deuxièmes jeudi et vendredi de mars. Je tiens à féliciter les nouveaux élus au conseil général et aux instances de la SSJB, et à remercier tous les délégués de m'avoir accordé leur confiance pour un troisième mandat à la présidence. C'est, pour moi, à la fois un grand honneur et, surtout, une immense responsabilité.

La SSJB constitue la plus ancienne institution militante toujours active pour la promotion et la défense des intérêts de la nation québécoise. Tout au long de son histoire, notre Société a œuvré à rassembler ceux qu'on appelait Canadiens, puis Canadiens français et, enfin, Québécois, incluant tous ceux qui s'y sont intégrés au fil du temps. Cette mission est toujours aussi importante, car encore aujourd'hui, la division et la désorganisation des forces indépendantistes affaiblissent la marche de la nation québécoise vers sa liberté.

Lors de mes précédents mandats, nous avons mis en place de nouvelles coalitions afin de rassembler le plus grand nombre possible d'organismes de la société civile, de militantes et de militants autour des objectifs de l'indépendance (Cap sur l'indépendance), de la défense du français (Mouvement Québec français, Partenaires pour un Québec français) et de la promotion de l'enseignement de l'histoire (Coalition pour l'histoire). Nous avons également établi des équipes de travail pour structurer nos actions visant à stimuler la fierté nationale (Journée nationale des patriotes, jour du Souvenir, nomination du Patriote de l'année, Fête nationale, Grands prix).

Ces nouvelles structures n'attendent que vous pour prendre leur pleine envergure! Si tous ceux et celles qui lisent ce journal et qui se sentent interpellés décidaient de s'engager par des actions concrètes, l'atteinte de nos objectifs serait pratiquement assurée. Vous êtes les bienvenus à tous les niveaux de l'organisation, que ce soit à la rédaction, à la diffusion dans les médias sociaux, à la mobilisation, aux relations publiques, au financement, etc. Chaque personne peut apporter sa pierre à l'édifice de notre nation, selon ses moyens et ses disponibilités. Agir pour le bien commun et contre l'injustice contient déjà le germe de la victoire.

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Inscrivez-vous sur nos listes de diffusion sur les sites Internet de la SSJB, du MQF, de Cap sur l'indépendance ou de la Coalition pour l'histoire. Des rencontres d'information et d'échanges seront organisées régulièrement afin de permettre à toutes et à tous de prendre la place qui leur convient. Vous êtes invités à une aventure enrichissante tant au niveau personnel que collectif.

Si notre capacité d'action a pu être décuplée au cours des dernières années, les défis auxquels nous faisons face restent gigantesques par rapport à nos moyens. Le projet de loi 14 constitue une première étape, mais ce n'est pas encore la nouvelle loi 101 qui permettra de faire du français la véritable langue commune et officielle du Québec. Nous devons soutenir les actions dans toutes les régions du Québec afin de sensibiliser leur population à l'urgence d'agir pour le français. L'intensification de nos actions sur le terrain municipal à Montréal est plus que jamais nécessaire. Des comités locaux du Mouvement Montréal français sont en chantier. Une longue campagne d'envergure nationale sera nécessaire pour contrer l'intimidation et le dénigrement diffusés dans les médias anglophones et leur relais par les fédéralistes et les bien-pensants québécois, sans compter les radios « poubelles » dont l'anglomanie n'a d'égal que la démagogie et la violence verbale.

C'est le militantisme de ses membres qui a toujours fait de notre Société la locomotive du Mouvement Québec français, autant aujourd'hui que lors de sa mise sur pied par François-Albert Angers en 1972 et de sa réactivation par Nicole Boudreau en 1986.

Notre Société a souvent joué un rôle déterminant dans les moments les plus difficiles pour le peuple québécois. Par exemple, dans le creux des années suivant la défaite référendaire de 1980, le rapatriement de la constitution de 1982 et le retour des libéraux de Bourassa, alors qu'un vent d'anglomanie soufflait de plus en plus fort, la SSJB de Montréal fut le socle inébranlable auquel des militants se sont raccrochés, afin d'organiser la contre-offensive. Et la longue expérience de la SSJB nous a maintes fois démontré que ce type de creux de vague n'a rien de permanent.

Ensemble, tout est possible!

•••

Mouvement Québec français

Joignez-vous au

Mouvement Québec français

J'appuie le MQF et ses objectifs !

Défendre et promouvoir la différence culturelle et linguistique du Québec dans le contexte anglicisant de la mondialisation.

Assumer notre responsabilité civique cruciale dans l'accueil et la francisation des nouveaux arrivants.

Favoriser l'usage du français comme langue commune dans les services publics et contrer le bilinguisme institutionnel.

Ouvrir le débat sur la véritable situation du français dans la région métropolitaine de Montréal et son impact sur l'ensemble du Québec.

Formulaire d'adhésion au Mouvement accessible à :

quebecfrancais.info/

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal Qc H2X 1X3

Tél.: 514-835-6319

UNE PRIMEUR

Un résumé du témoignage de Gérald Tremblay à la commission Charbonneau



Corrompu par la pègre?

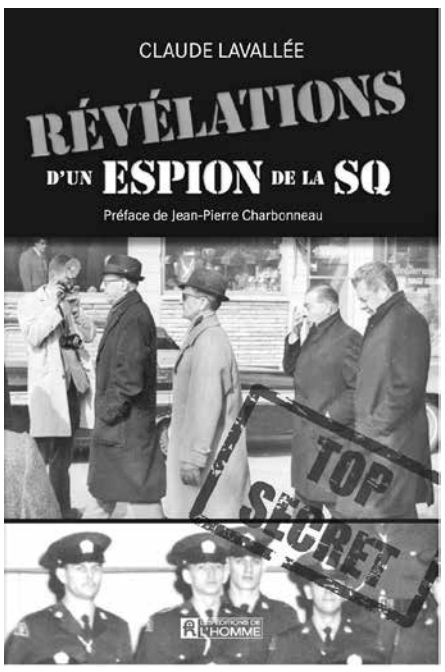
La vérité sur Pierre Laporte repose dans les archives de la SQ

par Christian Gagnon

En mars dernier, la mort de Paul Rose a été le prétexte de nombreux articles et reportages cherchant à retourner chaque pierre pour élucider les mystères qui planent toujours sur divers aspects de la Crise d'octobre 1970. L'un de ces mystères est celui du degré d'avancement de l'enquête policière sur la présumée corruption de Pierre Laporte.

Voilà plus de quarante ans que les points de vue s'affrontent au sujet de la probité du ministre Pierre Laporte avant qu'il ne meure dans les circonstances tragiques que l'on sait. Deux thèses diamétralement opposées se sont récemment affrontées par livres interposés. L'un d'eux s'intitule *Révélations d'un espion de la SQ* (Éditions de l'Homme, 2010) et a été écrit par le policier à la retraite Claude Lavallée. L'autre est une biographie ayant simplement pour titre *Pierre Laporte* (Septentrion, 2012) et dont l'auteur est l'historien Jean-Charles Panneton. Les deux ouvrages portent sur bien davantage que la seule question des liens présumés de Laporte avec le crime organisé, mais se heurtent de plein fouet à ce sujet.

Des allégations graves



Rappelons qu'en 1969, la SQ, la GRC et la police de Montréal avaient lancé le projet Vegas pour espionner la mafia de Montréal, alors dirigée par Vic Cotroni et ses hommes de main Frank Dasti et Nicola Di Iorio. Claude Lavallée a installé tout l'équipement nécessaire pour placer des lignes sur écoute. *Dasti communiquait régulièrement avec un dénommé Jean-Jacques Côté, tavernier et organisateur politique du Parti libéral du Québec. À la fin de 1969, il s'était plus particulièrement occupé de la campagne de Pierre Laporte, député de Chambly, qui briguait la chefferie du parti... Le 16 avril* [1970]*, soit quelques semaines avant les élections, on a obtenu la preuve que Pierre Laporte avait tenu une réunion avec Di Iorio et Dasti en compagnie de son organisateur, Jean-Jacques Côté*, écrit dans son livre Claude Lavallée, qui était alors spécialiste de l'écoute électronique à la SQ.

Le 29 avril, Robert Bourassa gagne les élections et nomme M. Laporte dans son cabinet. *Ce ne fut pas long avant que le conseiller personnel du premier ministre, Paul Desrochers, rende de fréquentes visites à Hervé Patenaude (inspecteur-chef de la SQ) pour écouter les bandes sonores du projet Vegas*, raconte M. Lavallée dans son ouvrage. *Sa présence au bureau me rendait un peu mal à l'aise. J'avais l'impression de travailler pour un parti politique et non pas pour le gouvernement. Par contre, Patenaude semblait éprouver une grande satisfaction à voir Québec venir à lui. Ce doit être lors de ces conciliabules qu'ils ont décidé de ne pas provoquer de scandale en incriminant le député Laporte*, lit-on dans le livre de Claude Lavallée.

L'ex-policier Lavallée a été sans contredit l'une des principales chevilles ouvrières de cette enquête. Il a donné une entrevue à l'émission *Le journal du midi* de la radio Internet du *Journal de Montréal.* Le 20 mars dernier, lorsque l'animateur Gilles Proulx lui demande pourquoi la publication de son livre en 2010 n'a pas fait davantage de bruit dans les médias et les milieux politiques, l'auteur répond sans équivoque. *Peut-être parce qu'il y en a qui ont eu peur d'être accusés en diffamation de rapporter ce que j'ai rapporté*, dit Lavallée. *Moi, je n'avais pas cette crainte-là parce que, éventuellement, les preuves sont dans les archives à la Sûreté du Québec, malgré que ces preuves-là n'ont pas servi à bon escient pour la conclusion du rapport de la CECO dans le temps. Parce que la CECO avait finalement dit que Laporte n'avait rien fait de criminel. Il ne faut pas savoir ce qui s'est passé avant qu'il meure*, affirme-t-il.

Avant la course à la direction du PLQ, Paul Rose *avait déjà participé à des activités électorales de Pierre Laporte dans son comté. Rose [s'] est rendu compte […] qu'il y avait des fiers à bras qui étaient expédiés par Frank Dasti, le bras droit de Frank Cotroni. Il y a de l'argent qui avait été investi par la pègre. Ça a été confirmé par la suite. Et la preuve, c'est que quand il y a eu le congrès à la chefferie, les pègreux voulaient s'assurer que leur homme passe comme premier ministre, sinon ministre de la Justice. On informait Robert Bourassa de ce qui se passait et finalement, il ne l'a pas mis dans un poste clé pour aider éventuellement les gars de la pègre, ça fait qu'il l'a mis au Travail et à l'Immigration*, ajoute l'ex-policier de 77 ans. *Quand il y a eu le congrès à la chefferie, Frank Cotroni était dans les décors du congrès, à Lévis*, assure l'ex-policier. *Qu'est-ce que Frank Cotroni fait au congrès des libéraux ?*, demande-t-il encore aujourd'hui.

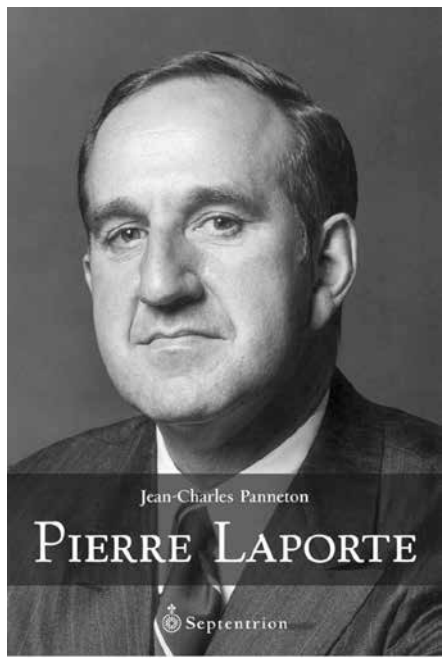
Peu après les élections, le Parti libéral organise un souper de financement à l'hôtel Reine Élizabeth. En se faisant passer pour des participants libéraux, Claude Lavallée et ses confrères constatent la présence de Frank Cotroni et de son frère, ce dernier étant en compagnie de Jean-Jacques Côté, employé de Laporte. *Nous n'avons pas osé photographier ouvertement les malfrats. Nous nous demandions combien ils avaient versé dans la caisse électorale*, écrit Lavallée.

Propriétaire de la taverne J.-J. Côté, sur le chemin de la Côte-des-Neiges, près de Ville Mont-Royal, Jean-Jacques Côté était *un organisateur politique pour Laporte avec celui qui va devenir son conseiller politique* [et chef de cabinet]*, René Gagnon. Jean-Jacques Côté était mêlé à la pègre – trafic de drogue, ainsi de suite –, la taverne, c'était un « front », mais il était très très associé avec Frank Dasti qui vivait à Notre-Dame-de-Grâce, lui. Et si on est tombé dans le bureau du ministre du Travail et de l'Immigration, c'est que Dasti passait son temps à appeler cette ligne-là. Nous, on s'est dit, « C'est qui, ça? ». Puis un jour, il va falloir aller voir ce qui se dit dans ce bureau-là*, raconte Lavallée à Gilles Proulx. *Puis, quand j'en ai parlé à mon inspecteur-chef Patenaude, il m'a dit « Claude, on ne peut aller dans le bureau du ministre de l'Immigration, c'est nos patrons! ». Je lui ai dit, « Il faut bien apprendre ce qui se dit ». Il a pris 48 heures puis, il m'est revenu et il m'a dit, « Vas-y, mais arrange-toi pour ne pas que ce soit dans le bureau du ministre, mais plutôt dans le bureau de son conseiller »*, confie Claude Lavallée à la radio du *Journal de Montréal.*

Après quelques semaines d'écoute, on faisait des rapports. On donnait ça à Patenaude qui restait à Belœil. Et puis le lundi matin, il appelait [le ministre de la Justice] *Jérôme Choquette et il lui disait, « M. Choquette, il faut que je vous voie ». Il montait à Québec. Il donnait ces rapports-là, et après quelques mois, Choquette a dit littéralement – je l'ai écrit dans mon livre –, il a dit à Patenaude, « Écoutez, M. Patenaude, ça, ce que vous me donnez là, ça sort hors de ma compétence et vous devrez aller voir Robert* [Bourassa] *avec ça ». Le ministre de la Justice dit à mon inspecteur-chef, « Ça, ça dépasse ma compétence ». Ça fait que c'était grave, ce qu'on rapportait sur Laporte*, conclut Claude Lavallée en entrevue radiophonique.

Le 10 octobre, l'enlèvement de Pierre Laporte a évidemment mis fin aux enquêtes policières sur ces relations mafieuses, indique Claude Lavallée dans son livre. *Cet événement signifiait l'échec de notre patiente enquête sur la corruption de l'homme politique par la pègre, qui devait prochainement mener – j'en étais convaincu – à l'inculpation du ministre du Travail*, écrit M. Lavallée. *En revêtant le rôle d'otage, de victime, Pierre Laporte devenait automatiquement inattaquable, pensais-je. En effet, qui aurait le culot de le poursuivre en justice, après une telle épreuve ? J'avais le sentiment que les ravisseurs venaient justement de nous ravir un « sujet » qui aurait mis au jour un grand scandale. Je ne pouvais évidemment pas savoir que cet enlèvement se conclurait par la mort tragique du ministre*, déplore l'ex-policier.

Un point de vue très différent



Dans l'autre ouvrage traitant de la question, Jean-Charles Panneton étaye une thèse tout-à-fait contraire. Rappelons que ce qu'on appellera « l'affaire Laporte » a éclaté en 1972 à l'Assemblée nationale, après la mort du ministre. C'est Jean-Pierre Charbonneau, alors journaliste au *Devoir*, qui reçoit l'information d'un policier ayant pris connaissance de documents d'écoute électronique. *Sur ceux-ci, ce n'est pas Laporte qu'on entend*, objecte Panneton dans son livre. Cela n'empêche pas l'ex-policier Claude Lavallée d'affirmer encore aujourd'hui que l'arrestation de Laporte par la police était imminente.

À l'époque, le directeur du *Devoir*, Claude Ryan, avait refusé de publier le texte de Jean-Pierre Charbonneau sur cette affaire, considérant que cela ne ferait que souiller la réputation d'un homme mort qui n'était plus là pour se défendre. Le journaliste coula donc le dossier au député péquiste Robert Burns, qui questionnera le gouvernement en chambre sur la question. L'affaire se retrouvant donc au grand jour, Charbonneau put aborder le sujet.

Ayant scruté les archives, Panneton affirme *ne pas douter une minute de l'intégrité* de Pierre Laporte. Il ajoute au dossier le fait que Laporte avait fait partie du Comité de moralité publique de Montréal et que, tout au long de sa carrière politique, il avait fait la guerre à la criminalité et aux malversations. L'auteur stipule également que les lettres du député Laporte aux procureurs généraux démontrent qu'il a *fait plusieurs suivis sur toute la question des maisons de jeu illégales.* Dans sa circonscription de Chambly, il a fait fermer le *Victoria Sporting Club*, propriété de Frank Dasti et haut lieu du crime organisé. *Il demeurait toujours très intègre – à mon avis par conviction –, en guerre contre les maisons closes*, ajoute le biographe. À titre de ministre des Affaires municipales, Pierre Laporte s'en est également pris au maire présumé corrompu de Ville Jacques-Cartier, Léo-Aldéo Rémillard.

En août 1973, Robert Bourassa a mandaté la Commission de police d'éclairer la lanterne du gouvernement sur « l'affaire Laporte ». Trois juges innocenteront le ministre à titre posthume, non sans avoir confirmé les deux rencontres de Laporte avec Di Iorio et Dasti, mais soutenant que Laporte n'aurait pas reçu d'argent des deux *mafiosi*. De plus, les enquêteurs de la Commission *n'ont retracé aucun nom de personnes provenant d'un milieu douteux* parmi les créanciers de la veuve du ministre, précise Panneton. L'historien ajoute qu'en 1974, la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) a blanchi Pierre Laporte tout en blâmant « sévèrement » plusieurs de ses proches, tels Jean-René Gagnon, Jean-Jacques Côté et le député de Taillon Guy Leduc qui, à partir de 1970 et pendant plusieurs années, ont transigé avec les *deux membres reconnus de l'interlope montréalais* qu'étaient Frank Dasti et Nicolas Di Iorio. *Dans le cas de Gagnon et Côté, les commissaires enquêteurs, après avoir analysé les rapports étroits qu'ils entretenaient avec des membres importants du monde interlope, en concluent que leur comportement s'assimile pour le moins à un début de conspiration et d'incitation à commettre des infractions criminelles.*

Un point de vue remis en question

Le 8 mai 2012, la thèse de Jean-Charles Panneton a été vivement contestée par Jean-Pierre Charbonneau, lors d'un face-à-face entre les deux hommes à l'émission *Médium large*, sur les ondes de la radio de Radio-Canada. Critiquant Panneton pour ne pas l'avoir contacté avant de rédiger le passage le concernant, Charbonneau reproche à l'historien d'y tirer une conclusion contraire à la sienne. Qualifiant le travail de Panneton d'« incomplet », il soutient, *Sur l'affaire Laporte en particulier, parce que le sous-titre que M. Panneton donne, c'est « L'intégrité rétablie de Pierre Laporte », moi, j'aurais mis au moins un point d'interrogation. Et puis, je serais allé un peu plus loin parce que finalement, on se fie sur un certain nombre de documents, mais pas tous. Et quand on relit – moi j'ai relu tous les articles […] que j'ai écrits à l'époque et puis que d'autres ont écrits, mais en particulier ceux que j'ai écrits dans ces années-là –, il faut faire un peu la genèse de l'enquête policière qui était en cours, qu'est-ce que ça a révélé. Ça avait beaucoup plus d'ampleur que ce qu'on retrouve dans le livre. Les liens sont beaucoup plus troubles et beaucoup plus importants*, dit l'ancien député de Borduas.

Les policiers, à qui on avait empêché de poursuivre leur enquête, mais qui l'ont fait à leur initiative personnelle, ont fini néanmoins par mettre assez de pression pour que les dirigeants de la Sûreté du Québec aillent avertir le nouveau premier ministre et son cabinet que, voici ce qu'on a comme documents et informations. Naturellement, on n'avait pas tout parce qu'on a empêché les policiers d'aller au fond, martèle Jean-Pierre Charbonneau. Contestant le travail des juges de la Commission de police, Charbonneau fait des remontrances à l'historien Panneton. *Vous vous êtes fié à la première lecture et vous n'êtes pas allé au fond des choses,* juge-t-il. *[…] à l'époque, la Commission d'enquête sur le crime organisé était en proie à beaucoup de problèmes internes, justement parce qu'on considérait que les commissaires de l'époque et les autorités politiques – les trois juges dont vous parlez étaient les juges de la CECO – ne voulaient pas aller au fond des choses*, lance Charbonneau dans cette passionnante entrevue disponible sur Internet.

Qui dit vrai ? Le travail de la Commission de police a-t-il été aussi bâclé que le soutiennent Claude Lavallée et Jean-Pierre Charbonneau ? Pierre Laporte était-il effectivement corrompu ? Une partie de la réponse se trouve peut-être dans les enregistrements conservés aux archives de la Sûreté du Québec. •••

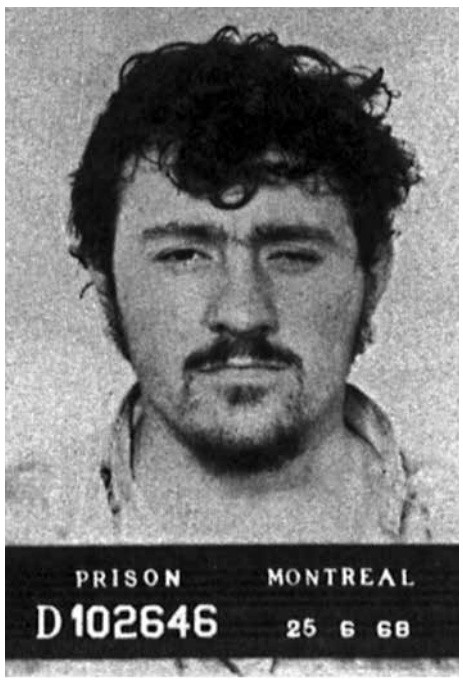
Quoi qu'en dise *La Presse*

La mort de Pierre Laporte : un homicide involontaire

par Christian Gagnon

Il y a de de ces sursauts d'actualité qui sont parfois révélateurs d'un certain mal à l'âme collectif des Québécois. Ainsi, le 14 mars dernier, le décès de l'ancien felquiste Paul Rose a replongé une partie du Québec dans ses introspections complexées. En 2010, les 40 ans de la Crise d'octobre avaient été le prétexte pour plusieurs acteurs de ce grand traumatisme national de nous replonger dans leurs souvenirs et, parfois, d'y aller de quelques confidences trop longtemps gardées dans la partie secrète de leur mémoire. Malgré l'éclairage de ces nouveaux faits, quelques commentateurs ne sont malheureusement pas aussi objectifs ou aussi informés que leur métier devrait leur commander de l'être.

C'est particulièrement le cas du chroniqueur Patrick Lagacé qui, dans *La Presse* du 15 mars, lendemain de la mort du leader de la cellule Chénier, associait sans nuances Paul Rose à « l'assassinat » de Laporte en soutenant que le 17 octobre 1970, le ministre Pierre Laporte avait été *exécuté par strangulation*. Il conclut même en citant René Lévesque qui, ce même jour, déclara, *Ceux qui, froidement et délibérément, ont exécuté M. Laporte, après l'avoir vu vivre et espérer pendant tant de jours, sont des êtres inhumains.* Mais en octobre 1970, le chef fondateur du Parti Québécois ne pouvait savoir ce qu'en 2013, le journaliste Lagacé a le devoir professionnel de ne pas ignorer.



Cette photo de Paul Rose (1943-2013) a été prise au lendemain du défilé de la Saint-Jean du 24 juin 1968, communément appelée « le lundi de la matraque », soirée d'affrontement entre policiers et manifestants qui fera 125 blessés et entraînera l'arrestation de 290 personnes. C'est ce jour-là, dans un fourgon cellulaire, qu'il rencontrera son futur confrère felquiste Jacques Lanctôt, la tête ensanglantée par deux violents coups de matraque. Ce 25 juin, Pierre Elliot Trudeau deviendra premier ministre du Canada.

Dans son livre *Pour en finir avec Octobre* (éditions Stanké, 1982), Francis Simard revendique le meurtre de Laporte, affirmant que la décision d'exécuter le ministre a été prise de sang froid par ses ravisseurs. Sauf que c'est une version des faits que, dès le début de 1971, la police et les autorités politiques savent fausse. C'est ce que révéla Robert Demers, avocat et négociateur pour le gouvernement Bourassa pendant la crise, à l'émission radio-canadienne *Tout le monde en parlait* du 24 septembre 2010 (tou.tv/tout-le-monde-en-parlait/S05E16). *Pierre Laporte n'a pas été assassiné. C'est un homicide involontaire*, y affirme le journaliste Guy Gendron. *Il a été étouffé dans un moment de panique*, dit Robert Demers. *Les autorités le savent parce qu'elles ont enregistré à leur insu les échanges qu'ont eus en prison Jacques Rose et son avocat Robert Lemieux en janvier 1971. Ces enregistrements sont illégaux et ne peuvent servir en preuve lors d'un procès*, poursuit Guy Gendron.

N'empêche, Jacques Rose y raconte que son frère Paul n'était même pas présent



Pierre Laporte

[le 17 octobre 1970, lendemain de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre] *au moment de la mort du ministre. Il se trouvait à Montréal. Inquiets de ne pas avoir reçu comme prévu le mot d'ordre de la cellule de Jacques Lanctôt* [car le communiqué de cette dernière destiné à la station CKAC a été intercepté par la police], *il avait décidé d'évacuer la maison de Saint-Hubert où Pierre Laporte s'est gravement blessé la veille en tentant de s'évader par une fenêtre. Il n'y a qu'un seul moyen : le transporter caché dans le coffre de la voiture, d'où la présence d'un oreiller pour son confort. Mais voilà, pris de panique au moment d'être placé dans le coffre, Pierre Laporte se met à hurler. Jacques Rose et Francis Simard l'agrippent pour faire taire les cris qui menacent d'alerter les voisins. Ils ignorent que sous le col de son chandail se trouve une chaînette qui l'étrangle. Lorsqu'il cesse de crier, il est mort*, explique le journaliste, un vrai celui-là. *Le FLQ a dit par la suite qu'il avait été exécuté, mais ça, ça fait partie de leur stratégie de mensonges continuels*, rage encore Robert Demers.

La thèse de l'accident a été une première fois énoncée publiquement et officiellement par le ministre fédéral et solliciteur général Warren Allmand qui, le 23 juillet 1973 (Journal des débats, page 5902), déclara que *d'une part, la mort de Pierre Laporte n'avait pas été préméditée ; d'autre part, sa mort accidentelle avait été le résultat d'une bagarre entre le ministre et ses ravisseurs, bagarre au cours de laquelle Pierre Laporte aurait été étranglé à l'aide de la chaînette qu'il portait au cou* (*L'exécution de Pierre Laporte*, Pierre Vallières, Éditions Québec-Amérique, 1977, page 109). Ce ministre fédéral ne cherchait sûrement pas à réhabiliter des « separatist terrorists ». Il faisait plus probablement état de ce qu'avait révélé l'écoute électronique illégale dans le cellule de Jacques Rose, mais dont Robert Demers n'a finalement révélé l'existence que 37 ans plus tard.

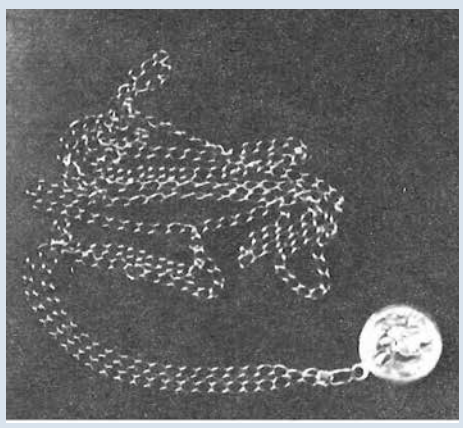
Dès 1971, à l'enquête de coroner et au procès de Francis Simard, il avait été mis en preuve que Paul Rose n'était pas présent à Saint-Hubert au moment de la mort du ministre Laporte. Mais en septembre 1972, la demande d'en appeler à la condamnation pour meurtre logée par Paul Rose sera tout de même rejetée, à trois juges contre deux, sur une question de droit plutôt que sur la valeur des nouveaux faits. L'absence de Paul Rose les 16 et 17 octobre 1970, – et donc lors de l'échauffourée s'étant soldée par la mort de Laporte – sera aussi démontrée lors des audiences de la commission Duchaîne, en 1980. *Jamais au départ on avait l'intention d'en finir de cette façon-là*, disait Paul Rose au journaliste Bernard Derome le 1er octobre 2010. Le chroniqueur Patrick Lagacé n'avait donc aucune excuse pour ignorer tout cela et traiter Paul Rose comme un assassin de sang froid. Pire encore, la caricature odieuse de Serge Chapleau, publiée dans *La Presse* ce même 15 mars, dénotait une insensibilité et un mépris honteux à l'égard de la femme, des enfants et des proches en deuil depuis moins de 24 heures de celui dont les funérailles devaient avoir lieu deux jours plus tard. Mais le travail de MM. Lagacé et Chapleau aura assurément comblé d'aise leur patron et propriétaire de ce journal que le polémiste Olivar Asselin, président de la SSJB il y a cent ans, qualifia un jour de « pute de la rue Saint-Jacques ».

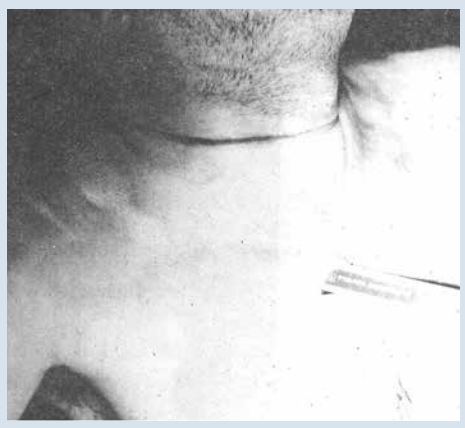
Appelé à réagir à la nouvelle de la mort de Paul Rose, le président de la SSJB, Mario Beaulieu a déclaré, *Bien que la Société Saint-Jean Baptiste soit foncièrement non violente, on souligne quand même la contribution de Paul Rose à partir de son militantisme à la CSN* (Confédération des syndicats nationaux) *comme conseiller syndical, son militantisme à l'Union des forces progressistes et à L'Aut' Journal. Pour nous, malgré la gravité des crimes commis par le Front de libération du Québec* (FLQ)*, ça ne doit pas porter ombrage non plus aux grands crimes qui ont été commis contre des centaines de victimes innocentes, des prisonniers d'opinion, des victimes de la loi des mesures de guerre imposée en 1970 et la répression qui visait beaucoup le mouvement souverainiste*, a ajouté M. Beaulieu (*Le Journal de Montréal*, 15 mars 2013).

Ce rejet de tout recours à la violence politique est le même à la SSJB depuis la naissance du FLQ. En effet, dès le 7 novembre 1963, le président d'alors, Paul-Émile Robert, concluait sa présentation du mémoire de la SSJB devant la commission Laurendeau-Dunton en disant, *Nous rappelons à tous nos compatriotes canadiens-français, surtout aux jeunes générations, qu'ils auraient tort de perdre foi dans le processus démocratique pour atteindre les nouveaux objectifs que s'est donnés la nation québécoise après plus de trois siècles d'existence. Sa patience mérite d'être récompensée.* Par son mémoire, la SSJB venait tout juste de proposer la création de deux États nationaux, l'un québécois et l'autre canadien-anglais, regroupés dans une véritable union confédérale, d'égal à égal. Il semble donc que la SSJB ait inventé la souveraineté-association avant René Lévesque…



Le président de la SSJB Paul-Émile Robert et sa femme, lors du défilé de la Saint-Jean de 1964.

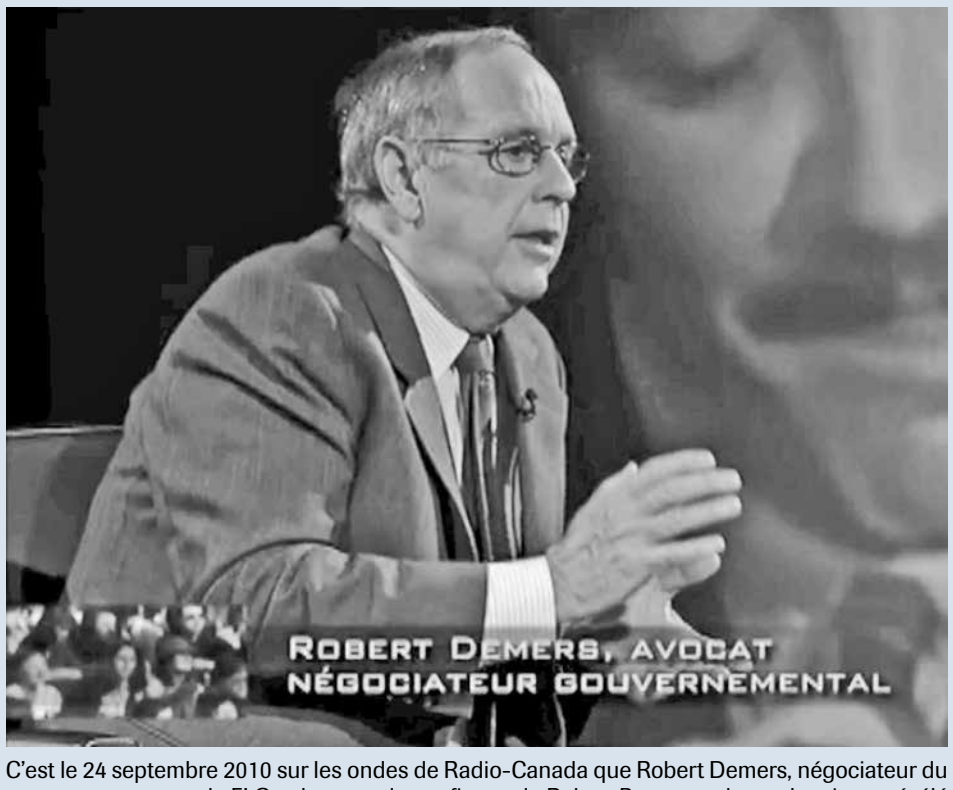




Le rapport d'autopsie du 21 octobre 1970 par le coroner Laurin Lapointe indiquait que des indentations bien évidentes dans ce sillon [de strangulation], des deux côtés, correspondaient aux maillons de la chaînette, confirmant ainsi le récit de l'écoute électronique.

Député de Notre-Dame-de-Grâce depuis 1965, Warren Allmand est solliciteur général du Canada lorsqu'en 1973, il déclare à la Chambre de communes que la mort de Pierre Laporte aux mains de la cellule Chénier du FLQ a été non préméditée et accidentelle. L'information ayant pour source une écoute électronique illégale de la Sûreté du Québec, Allmand ne peut pas dire d'où il la tient.





C'est le 24 septembre 2010 sur les ondes de Radio-Canada que Robert Demers, négociateur du gouvernement avec le FLQ et homme de confiance de Robert Bourassa durant la crise, a révélé l'existence des bandes d'écoute électronique confirmant les circonstances non intentionnelles de la mort de Pierre Laporte.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013 EN QUELQUES MOTS

Intéressant, magnifique, ce sont les deux mots qui me viennent à l'esprit pour qualifier l'assemblée générale annuelle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui s'est tenue les 14 et 15 mars dernier. Nous étions quatre délégués de la section Louis-Riel : Daniel Dubé, Daniel Gingras, Christiane Jasmin et moi-même. Lyse Perreault est venue faire son tour comme observatrice, comme tout membre peut le faire. La section Louis-Riel a toujours été très présente lors des délibérations. Nous nous faisons un point d'honneur de poser les questions nécessaires sur les finances et les orientations générales de la Société et de faire des interventions sur les différentes propositions. Pourquoi pas vous l'an prochain? Jetez un coup d'œil sur l'appréciation de Christiane Jasmin, déléguée lors de notre assemblée générale tenue à la Maison Ludger-Duvernay.

Jacques Binette, *président, section Louis-Riel*

Tout au long de l'assemblée générale 2013, les délégués prenaient au sérieux leur rôle et affichaient un respect de la tâche à effectuer et des opinions de chacun, écoutant avec attention les rapports d'activités des comités et du trésorier de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Tous étaient avides de connaître le budget, les acquis, les rapports des comités et les tendances des propositions émanant des membres des seize sections.

Quant à moi, je me suis préparée à l'avance à la défense et à la promotion de l'histoire. Après avoir effectué des lectures sur mon thème, j'en suis venue à la conclusion d'une nécessaire promotion de notre histoire nationale, par des enseignements et concours organisés pour les jeunes dans toutes les sections de la SSJB, car les actions gouvernementales qui touchent l'histoire sont lentes et incertaines. J'ai travaillé à structurer ma pensée et ai cogité à toutes les facettes de mon parti pris en faveur de l'histoire. Un texte de Mathieu Bock-Côté intitulé *Pour l'histoire* et le mémoire de Josianne Lavallée *Pour une relecture de notre histoire québécoise javelisée* ont alimenté mon inspiration.

Je croyais nécessaire que mon message passe pour redonner à notre histoire québécoise ses lettres de noblesse et son apport à notre identité nationale. Le moment venu d'exposer ma proposition, curieusement, je me suis sentie totalement en contrôle de mes moyens pour défendre celle-ci devant l'Assemblée. La passion m'a injecté juste assez d'adrénaline pour que je veuille exprimer et défendre mes idées. Je suis fière de mes propos et de mon exposé, sauf que j'aurais aimé en posséder les lignes directrices et ne pas avoir besoin de les coucher sur une feuille de papier. Ce texte, j'aurais aimé l'intégrer de façon à le livrer sans lecture... ce qui aurait rendu mon exposé plus attrayant et plus dynamique. Mais, je comprends que l'expression orale s'apprend avec la pratique et une grande dose d'humilité.

Je suis intervenue à deux reprises pour défendre des propositions et ces interventions coulaient de source, étaient naturelles, malgré une légère montée d'adrénaline avant d'aller au micro. Je craignais que mon message ne passe pas, mais celui-ci a fait l'unanimité. Ce fut une expérience enrichissante.

L'atmosphère calme et enjouée qui régnait à l'Assemblée générale m'a encouragée à prendre la parole et à présenter mon point de vue. Ce que j'ai aimé par dessus tout, c'est la participation de tous les délégués, leur vive implication individuelle, la solidarité et la gentillesse des membres entre eux, enfin, la tolérance générale des délégués envers les opinions exprimées. Ainsi furent évités des débats houleux qui n'en finissent plus pour faire une place plus importante à des moments d'humour qui détendaient l'atmosphère. De plus, l'unité et l'écoute semblaient de mise. À la fin de l'Assemblée, lors du goûter, une atmosphère « familiale » a favorisé échanges, rires et accolades. La joie des retrouvailles en disait long sur l'atmosphère sereine de l'Assemblée générale 2013.

Christiane Jasmin, *conseillère et déléguée, section Louis-Riel*

CJ-SSJB RÉPONDRE À L'APPEL

Le 23 novembre dernier a eu lieu l'assemblée générale annuelle du Conseil Jeunesse de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. C'est lors de cette soirée que fut adopté un plan d'action vigoureux et que fut élu un tout nouveau Conseil exécutif. Depuis, le Conseil jeunesse n'a pas chômé! L'année 2013 commence en force et, nous l'espérons, sera marquée par une augmentation draconienne des activités du CJ-SSJB.

Notre première action, organisée avec le comité de mobilisation de la SSJB, fut posée dans le cadre des célébrations du jour du Drapeau. Dans la nuit du 25 au 26 janvier, l'équipe de jeunes militants a bravé le froid pour peindre le sol enneigé des parcs les plus notoires de Montréal de lys bleus faits au pochoir. L'opération fut un succès!

Puis, la plupart de nos membres étant étudiants, nous nous sommes concentrés sur la mobilisation en marge du Sommet sur l'enseignement supérieur. C'est avec fierté que le CJ-SSJB a fait la promotion de la gratuité scolaire, position officielle de la Société, dans les rues de la métropole tout le mois de février et plus particulièrement lors des manifestations organisées lors de la clôture du Sommet les 24 et 25 février.

Aussi, le mois de mars fut très chargé pour notre petite équipe. L'Action féministe pour l'indépendance a organisé un fort bel événement pour la Journée des femmes, ce 8 mars à la Maison Ludger-Duvernay. Plus d'une trentaine de jeunes étaient présents à la conférence de Louise Mailloux, enseignante en philosophie au Cégep du Vieux-Montréal. Enfin, le 17 mars, parallèlement au congrès du Parti Libéral du Québec, avait lieu à 5 minutes à pied *150 ans de mensonges et d'arnaques : Lorsque le Québec sera libre, nous serons libres des libéraux!* Une cinquantaine de militants indépendantistes étaient réunis à Verdun pour assister à cette soirée organisée par l'Association du Bloc Québécois de Jeanne-Le-Ber. Encore une fois, le Conseil Jeunesse a travaillé fort pour faire de cet événement un souvenir mémorable.

Pour conclure, le CJ-SSJB a vu son activité croître exponentiellement et, conséquemment avec notre plan d'action, cela devrait continuer ainsi! Nous prévoyons des projections cinématographiques, du recrutement dans les cégeps et l'élaboration d'une nouvelle structure. Il est temps pour nous d'œuvrer à la réhabilitation du projet indépendantiste au cœur de la jeunesse québécoise et celle-ci, nous le pensons, répondra à l'appel. •••

Mathieu Boucher, *président du Conseil Jeunesse de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*

Année fertile pour la Commission des présidentes et des présidents



Lors de l'assemblée annuelle de la CPP du 8 mars 2012, j'ai eu l'immense privilège d'être élue à titre de présidente de notre commission.

Au cours de l'année 2012, les personnes suivantes m'ont accompagnée dans la réalisation de notre mission : Roger Trépanier, Manon Arsenault et Yves Saint-Denis, respectivement vice-président, secrétaire et trésorier de la Commission, ainsi que les présidents de section Denise Laroche, Sylvie Mérineau, Aude De Latrémoille, Benoît Coulombe, Jacques Binette, Sébastien Lafortune, Denis Rebelo, Claude Boisvert, Claude J. Allard, Michel Gagnon, Guy Brien et Normand Archambault.

Nous sommes en mesure d'apprécier tout le chemin parcouru au cours de la dernière année. D'entrée de jeu, nous avions comme objectif de favoriser le travail d'équipe. Et cela s'est réalisé sous plusieurs aspects. J'aimerais tracer le bilan de l'année 2012 en butinant sur quelques points de nos activités de président de section. Vous allez voir, la liste est longue. À titre d'exemple, neuf rencontres ont eu lieu dans un climat convivial empreint d'une belle complicité.

Mentionnons d'abord les articles parus dans le journal *Le Patriote* rédigés par la présidente, la participation aux comités du jour du Souvenir, du Fleurdelisé et au comité d'évaluation des projets. Le concert de Félix Leclerc au parc La Fontaine, les rencontres culturelles de Montréal-Nord. La mission de la paix sur le Saint-Laurent, les soirées franco-culturelles de Montréal, le concours d'histoire nationale sur le Grand Nord, les vigiles et conférences sur Louis Riel, le concert hommage à Félix Leclerc à la Maison de la culture Côte-des-Neiges, la Grande Tablée. La participation aux journées de la Culture pour faire connaître la Maison Ludger-Duvernay au public. La soirée du temps des Fêtes, les activités organisées à Saint-Eustache pour commémorer les évènements du 175e anniversaire des Patriotes et la nomination de cette ville comme capitale nationale des Patriotes. Mentionnons aussi la rédaction d'une lettre-type à envoyer aux dirigeants de la Banque Nationale et des magasins Métro. La lecture des extraits de grands discours présentés en marge du Forum mondial de la langue française, la participation au Moulin à paroles de Crabtree. Et enfin, les Lundis de l'histoire.

Et je passe sûrement quelques unes des activités.

Et que dire des activités menées de bon train pour la défense de la langue française ? Remise de bourses et de livres à des étudiants qui participent au concours de la Francofête et à des ateliers de francisation. Remise de bourses à des nouveaux arrivants qui fréquentent l'école Antoine-Brossard et qui font l'apprentissage du français dans le but de s'intégrer à la société québécoise, activités au Centre Sino-Québec de Brossard.

Mentionnons aussi les 850 plaintes présentées à l'Office québécois de la langue française en avril 2012, les 333 copies d'infractions par la section Nicolas-Viel et les 1001 plaintes du Mouvement Montérégie français. Ajoutons à cela les pressions pour la révocation du statut bilingue de la ville d'Otterburn Park et l'activité organisée à Mont-Saint-Hilaire à l'occasion de la Francofête.

Il ne faudrait pas oublier la participation de plusieurs présidents au Forum mondial de la langue française tenu à Québec en juillet dernier.

L'année 2012 est terminée et nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé. La prochaine année s'annonce des plus captivantes et nous souhaitons qu'elle soit également des plus fructueuses. Comme le dit si bien le chanteur Jean-Pierre Ferland, les Québécois ont du talent et du cœur ! C'est un plaisir que de travailler avec vous. Je vous en remercie et je vous donne rendez-vous en 2013. •••

Agathe Boyer, *présidente de la CPP*



Les membres de la Commission des présidentes et des présidents :
À l'avant : Claude J. Allard, Pierre Benoît, Agathe Boyer, Aude De Latrémoille, Denise Laroche et Yves Saint-Denis.
À l'arrière : Guy Brien, Normand Archambault, Serge Héroux, Sébastien Lafortune, Roger Trépanier, Jean Jolicœur, vice-président de la section Jean-Olivier-Chénier, Ronald Davis, Claude Boisvert et Jacques Binette.
Absents à la prise de photo : Benoît Coulombe et Denis Rebelo. (Photo : Mathieu Breton)

179e assemblée générale de la SSJB
En marche vers la liberté

Une soixantaine de délégués élus lors des assemblées annuelles de section ont participé les 14 et 15 mars derniers, à la maison Ludger-Duvernay, à la 179e assemblée générale annuelle de la SSJB.

Assemblées des sections

Au cours de leurs assemblées, tenues avant l'assemblée générale annuelle, les sections se sont dotées de nouveaux conseils exécutifs. Soulignons que la majorité des sections a reconduit son président, seules trois sections comptant un nouvel élu. Bienvenue à Serge Héroux (Chomedey-de-Maisonneuve), Guy Brien (Pierre-Lemoyne-D'Iberville) et Pierre Benoît (Laval), et merci aux trois présidents sortants, Sylvie Mérineau, Michel Gagnon et Manon Arsenault pour leur engagement durant la dernière année. Vous trouverez la liste de tous les élus dans l'encadré sur cette page.

Commission des présidentes et des présidents

La Commission des présidentes et des présidents a réélu au poste de présidente Agathe Boyer. Normand Archambault (vice-président), Jacques Binette (secrétaire) et Yves Saint-Denis (trésorier) complètent l'équipe de la CPP.

Comité de vérification des finances

Jacques Binette (Louis-Riel) et Claude J. Allard (Pierre-Le-Gardeur) ont été élus au Comité de vérification des finances. Ils se joignent à Pierre Benoît (Laval), Robert Gagnon (Marguerite-Bourgeoys) et Anne Michèle Meggs (Jacques-Viger).

Conseil général

Cinq postes de conseillers généraux étaient à pourvoir cette année. Jean Dorion et Mario Beaulieu ont été réélus à titre d'anciens présidents. Rachid Bandou a quant à lui été réélu au poste de conseiller général représentant des sections. Nouvellement élus, Robert Ladouceur et Josiane Lavallée complètent le conseil général.

Mario Beaulieu réélu à la présidence

Pour terminer, soulignons que le président de la Société, Mario Beaulieu, a été réélu sans opposition, pour un mandat de deux ans. Voilà une excellente nouvelle pour la suite des choses. Les membres de la SSJB et tous ceux qui suivent l'actualité politique depuis quelques années ont pu voir le travail colossal qu'a accompli notre président. Travailleur acharné, il a su rassembler autour de lui les forces des différents acteurs de la société et mobiliser un nombre de plus en plus grand de militants afin de lutter pour redonner au français la place qui lui revient. Son engagement entier, sincère et généreux fait de lui un élément clé de la lutte pour l'indépendance. Il sait cependant qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre notre but. Dans son discours d'ouverture de l'assemblée, Mario Beaulieu a souligné combien ce qui a été fait jusqu'à maintenant, au cours de ses deux premiers mandats, n'est qu'une infime partie de ce qu'il faut accomplir pour atteindre notre liberté. Au cours des dernières années, de plus en plus de jeunes se sont engagés dans le mouvement, autant à la SSJB qu'au MMF puis au MQF. Mais Mario Beaulieu martèle que nous devons recruter encore plus de jeunes pour qu'une nouvelle génération d'indépendantistes emboîte le pas aux précédentes et nous mène enfin à la victoire, à notre pays. Espérons qu'ils seront nombreux à répondre à son invitation. •••

Élaine Des Lauriers



L'exercice du vote, pendant l'assemblée générale. (Photo : Mathieu Breton)


Marilou Huot, secrétaire, et Pierre Bouchard, président d'assemblée. (Photo : Mathieu Breton)


(Photo : Mathieu Breton)

À conserver…
Liste des personnes en poste aux instances de la SSJB 2013-2014

Présidence de section

Chevalier-de-Lorimier	**Denise Laroche**
Chomedey-de-Maisonneuve	**Serge Héroux**
Doris-Lussier	**Agathe Boyer**
Henri-Bourassa	**Roger Trépanier**
Jacques-Viger	**Aude De Latrémoille**
Jean-Olivier-Chénier	**Benoît Coulombe**
Laval	**Pierre Benoît**
Louis-Riel	**Jacques Binette**
Ludger-Duvernay	**Yves Saint-Denis**
Marguerite-Bourgeoys	**Sébastien Lafortune**
Nicolas-Viel	**Denis Rebelo**
Ouest-de-l'Île	**Claude Boisvert**
Pierre-le-Gardeur	**Claude J. Allard**
Pierre-Lemoyne-D'Iberville	**Guy Brien**
René-Lévesque	**Ronald Davis**
Yves-Blais	**Normand Archambault**

Conseil jeunesse
Mathieu Boucher

Conseil général
Président :
Mario Beaulieu

Anciens présidents :
Jean Dorion — Marcel Henry
François Lemieux — Gilles Rhéaume

Représentants des sections :
Rachid Bandou — Élaine Des Lauriers
Jean-Pierre Durand — Jules Gagné
Christian Gagnon — Robert Ladouceur
France Langlais — Maxime Laporte
Josiane Lavallée — Pierre Serré

Commission des présidents et présidentes
Agathe Boyer, *présidente* — Normand Archambault, *vice-président*
Jacques Binette, *secrétaire* — Yves Saint-Denis, *trésorier*

Comité de vérification des finances
Claude J. Allard — Jacques Binette
Pierre Benoît — Robert Gagnon
Anne-Michèle Meggs

Deuxième édition de l'événement-spectacle *J'aime ma langue dans ta bouche*

C'est à nouveau au Lion d'Or à Montréal qu'a eu lieu le 6 avril dernier la deuxième édition du spectacle-événement *J'aime ma langue dans ta bouche* organisé par le Mouvement Québec français. Rassembleuse, la langue française ? Assurément, ont répondu la quarantaine d'artistes qui se sont partagé, tour à tour, la scène. Pendant huit heures, ces artistes ont démontré le pouvoir rassembleur de la langue française.

Mêlant musique, poésie, slam, cinéma, théâtre et humour, la deuxième édition de *J'aime ma langue dans ta bouche* a été l'occasion d'expérimentations et de fusions inusitées. Ainsi, on a pu y voir le groupe tamoul **Ananda Prasad** jouer du Harmonium, **Ismaïl Fencioglu** et **Didem Basar** du Duo Turco entonner des vers de Nelligan sur une musique turque, la joueuse de pipa **Yadong Guan** interpréter *J'ai planté un chêne* et l'ensemble chilien **Acalanto** mettre en musique un texte de Gaston Miron.

Notre culture est porteuse d'un héritage, mais cela ne l'empêche pas d'être ouverte aux autres. L'avenir de la langue et de la culture au Québec passe inévitablement par notre capacité à en faire un lieu de rassemblement, explique l'initiateur et organisateur du spectacle, le comédien Denis Trudel.

Pour Biz, porte-parole de l'événement, *défendre et célébrer la langue française, c'est contribuer à protéger la diversité culturelle. C'est une responsabilité que nous avons, car dans un contexte linguistique minoritaire, il est facile pour une langue de dépérir et de s'éteindre.*

À la fois manifestation artistique festive et spectacle engagé, *J'aime ma langue dans ta bouche* a également mis en vedette les comédiennes **Lynda Johnson** et **Isabelle Blais,** le comédien **Pierre-Luc Brillant**, l'auteur et comédien **Romain Pollender,** l'auteur-compositeur-interprète sénégalais **Oumar N'Diaye**, la chanteuse **Gaële**, le comédien ukrainien **Sasha Samar**, la slameuse polonaise **Mykalle Bielinski**, la chanteuse vénézuélienne **Soraya Benitez**, le poète et slameur **Ivy**, l'auteur-compositeur-interprète **Gilles Bélanger** (*12 hommes rapaillés*), le chanteur folk rock **Olivier Bélisle**, la chanteuse kabyle **Zahia,** le numéro inusité **Fluo Racines**, l'écrivain algérien **Karim Akouche**, l'humoriste **Louis T.** et le cinéaste **Jules Falardeau**.

Bravo à tous ces artistes, à toute l'équipe technique et à Denis Trudel. Ce marathon artistique est en voie de devenir un incontournable de la vie culturelle montréalaise. •••

Voyez des photos de l'événement aux deux pages suivantes.

J'aime ma langue dans ta bouche : le pouvoir rassembleur de la langue française



Le Lion d'Or accueillait la deuxième édition du spectacle *J'aime ma langue dans ta bouche*. (Photo : Mathieu Breton)



Au centre, Olivier Bélisle, auteur et compositeur. (Photo : M. Breton)



Le cinéaste Jules Falardeau. (Photo : M. Breton)



La formation musicale Duo Turco, Didem Basar et Ismaïl Fencioglu. (Photo : M. Breton)



L'humoriste Louis T. (Photo : M. Breton)



Les principaux organisateurs, le comédien Denis Trudel, directeur artistique et animateur, et Paolo Philpot. (Photo : Mathieu Breton)



Le slammeur Ivy. (Photo : M. Breton)



Le chercheur et analyste politique Éric Bouchard. (Photo : M. Breton)



La musicienne Gaële. (Photo : Mathieu Breton)



Le romancier kabyle Karim Akouche. (Photo : M. Breton)



Yadong Guan a composé une musique sur le texte de Gilles Vigneault *J'ai planté un chêne*. (Photo : Mathieu Breton)



Biz de Loco Locass, porte-parole de l'événement. (Photo : Mathieu Breton)



L'auteur-compositeur-interprète Gilles Bélanger. (Photo : M. Breton)



La chanteuse kabyle Zahia et ses musiciens. (Photo : M. Breton)



La slameuse Mikalle Bielinski. (Photo : M. Breton)



Deux artistes aux talents multiples, Pierre-Luc Brillant et Isabelle Blais. (Photo : M. Breton)



Soraya Bénitez, chanteuse d'origine vénézuelienne. (Photo : M. Breton)



La comédienne Lynda Johnson. (Photo : M. Breton)



L'ensemble chilien Acalanto. (Photo : Mathieu Breton)



Oumar N'Diaye interprétant le beau texte de Michel Rivard, *La complainte du phoque en Alaska*. (Photo : Mathieu Breton)



Fluo Racines (Photo : M. Breton)



Le groupe tamoul Ananda Prasad chantant du Harmonium. (Photo : Mathieu Breton)



Louise Laurin
1935-2013

Une grande militante pour la laïcité scolaire, l'intégration des personnes immigrantes et l'indépendance du Québec nous quitte

Le 7 janvier dernier, c'est avec une profonde tristesse que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a appris le décès de Louise Laurin, qui a été notre vice-présidente (1992-1993), pour ensuite devenir, de 1994 à 1996 la première femme présidente du Mouvement national des Québécoises et des Québécois. Après avoir créé le comité Passeport Québec de la SSJB, un groupe de réflexion sur la citoyenneté québécoise, elle a joué un rôle clé dans la mise sur pied de la coalition Partenaires pour la souveraineté, ainsi que dans les campagnes préréférendaire et référendaire menées par la coalition. Elle y met de l'avant les principes d'une citoyenneté par laquelle les Québécoises et les Québécois de toutes origines pourraient participer, en toute égalité, à la vie commune. Cette participation citoyenne se fonde sur l'accès à une culture commune, une histoire commune et une langue commune, le français. En 1995, elle est aussi vice-présidente du premier Conseil de la souveraineté. Cette année-là, madame Laurin a célébré l'aboutissement d'un des principaux combats qu'elle a menés, soit celui de la laïcisation scolaire.

L'engagement de Louise Laurin pour un Québec inclusif a marqué sa longue carrière. Dès la fin des années cinquante, elle s'engage au sein de l'Association de la Jeunesse canadienne-française et devient la première femme à en occuper la présidence. Formée en pédagogie et en histoire ainsi qu'en langue espagnole, elle œuvre d'abord comme enseignante pendant treize ans, puis elle devient directrice d'école, principalement en milieu défavorisé et pluriethnique.

Innovatrice, Louise Laurin développe des programmes originaux pour rapprocher l'école du milieu. Elle crée notamment le premier service de garde en milieu scolaire à la CECM. Elle met également sur pied des programmes qui favorisent l'intégration des enfants immigrants et qui offrent à leurs parents un soutien dans leur langue d'origine ainsi que des cours de francisation. Devenue une personne-ressource incontournable en matière d'intégration des immigrants, elle participe à des colloques aussi bien qu'à des émissions radiophoniques et télévisées et collabore à de nombreuses publications.

En 1988, Louise Laurin se fait remarquer pour ses positions fermes contre l'injustice faite aux enfants turcs, déportés avec leurs parents par le gouvernement canadien, et entreprend des démarches qui porteront fruit, pour corriger la situation. Cette initiative lui vaut le titre de Personnalité de la semaine du quotidien *La Presse*, le 5 mars 1989. La même année, elle devient candidate du Parti Québécois dans la circonscription d'Anjou.

De 1990 à 1994, Louise Laurin siège comme commissaire indépendante à la CECM dans le quartier Villeray-Parc-Extension. Parallèlement, elle est membre du Comité consultatif des communautés culturelles et du Comité d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles.

À partir de 1993, elle fonde la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire. L'action de cette coalition de 50 organismes, dont elle est la coordonnatrice et la porte-parole, permet d'obtenir la modification de la Constitution canadienne et la déconfessionnalisation du système scolaire. En reconnaissance de l'engagement de Louise Laurin en faveur de l'école laïque, le Mouvement laïque québécois lui décerne le Prix Condorcet 1996. L'année suivante, elle devient porte-parole de la semaine de la Citoyenneté. Elle a été membre du Conseil supérieur de la langue française de 2002 à 2007. La SSJB lui a décerné le titre de Patriote de l'année 2005-2006, soulignant ainsi son travail inlassable pour le progrès social et l'indépendance.



Gérard Kentzinger
1933-2013

M. Gérard Kentzinger, originaire d'Alsace en France et époux de feu Réjeanne Dufresne, est décédé le 11 mars dernier. Membre de la SSJB et ancien conseiller général, monsieur Kentzinger était très engagé à LaSalle. Il fut vice-président de l'Association des hommes d'affaires de la ville de 1962 à 1964 et fit partie de différents conseils d'administration, dont celui de l'Hôpital général de LaSalle et du Centre hospitalier Angrignon.

Gérard Kentzinger fut aussi candidat du Parti québécois (en 1976, dans Marguerite-Bourgeoys et en 1981, dans Marquette) et président du Parti québécois (1976-1980, dans Marguerite-Bourgeoys). Il laisse dans le deuil ses enfants Marie-France et Michel (Lynda), ses petits-enfants Félix, Kassandra, Kélanne, Célyna ainsi que plusieurs parents et amis. Nos sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Kentzinger.



Jean Dorion (Photo : C. Gagnon)



Mario Beaulieu (Photo : C. Gagnon)

Le 11 janvier dernier, une grande foule de celles et ceux qui l'ont aimée s'est rassemblée au Complexe funéraire Saint-Denis pour lui rendre un dernier hommage. Le président général de la SSJB, Mario Beaulieu, et son prédécesseur, Jean Dorion, ont tour à tour pris la parole pour témoigner de leur affection et de leur admiration pour cette femme généreuse et déterminée. Ömer Özen, président du journal *Bizim Anadolu*, a témoigné du grand attachement de la communauté turque pour Louise Laurin. *Les enfants et la communauté ont perdu une mère et une grande amie. Elle ne sera jamais oubliée,* a-t-il dit. Retenue par la maladie, son amie de longue date, l'ex-députée bloquiste et ex-ministre péquiste Francine Lalonde, a transmis une lettre émouvante qui a été lue sur place. *Louise Laurin était une femme forte, une leader tenace et clairvoyante dont il nous faut nous inspirer. Sur son lit de mort, la dernière fois que je l'ai vue, je lui ai dit qu'elle pouvait partir parce que nous allions veiller à poursuivre son œuvre*, a-t-elle notamment écrit. Mais les témoignages les plus poignants ont été ceux de son fils Miguel et de sa petite-fille Solène. Merci, Louise Laurin! •••

Christian Gagnon





En souvenir de cette dame au grand cœur, des images de la jeunesse de Louise Laurin.

L'indépendance et la question de l'assurance-emploi

par Maxime Laporte

Le Réseau Cap sur l'indépendance (RCI), qui rallie une trentaine de groupes citoyens, s'est joint le samedi 23 février 2013 à la manifestation nationale visant à dénoncer la réforme de l'assurance-chômage entreprise par le gouvernement canadien. Outre la promotion de l'indépendance nationale, l'objectif du RCI est de réclamer, à l'instar du Conseil de chômeurs, le rapatriement au Québec du régime d'assurance-emploi.

Il appartient aux Québécoises et aux Québécois de gérer le fruit de leurs propres contributions à la caisse d'assurance-emploi. Or, notre nation étant une nation annexée et minoritaire, nous sommes soumis aux décisions d'un gouvernement contrôlé par une autre nation, le Canada anglais. Ce gouvernement se permet de jouer avec l'argent des travailleurs et des travailleuses pour imposer ses idéologies liées aux intérêts des oligarques canadiens anglais, et mettre en péril la situation financière d'un grand nombre de personnes et de familles, particulièrement dans les régions-ressources du Québec. Pour couronner le tout, c'est au gouvernement du Québec que sera refilé la facture pour tous les bénéficiaires qui seront contraints de faire appel aux prestations de dernier recours.

Notre Assemblée nationale a eu beau adopter, comme cela arrive fréquemment, une motion unanime à l'encontre de ces politiques du fédéral en juin dernier, pour Ottawa cela ne vaut rien! Franchement, il y a toujours bien un bout à tout! Le temps est venu pour le peuple québécois d'être enfin maître chez lui!

Aux partis d'opposition fédéralistes qui seraient portés à nous faire croire que tout cela n'est attribuable qu'à l'idéologie du gouvernement Harper, nous répondons que les Conservateurs n'ont pas le monopole de la bêtise au fédéral : au courant des années 1990, le Parti libéral de Jean Chrétien avait déjà amplement mis la hache dans le régime.

Et c'est sans parler des 57 milliards de dollars provenant des surplus de la caisse qui ont été détournés entre 1996 et 2008, ce qui se poursuivra d'ici 2014, alors que 11 milliards additionnels seront ainsi usurpés ! À bien des égards, les intérêts économiques du Canada anglais sont inconciliables avec ceux du Québec. Il faut sortir de ce système !



Des bénévoles enthousiastes et fiers de leur drapeau. (Photo : Mathieu Breton)



Jacques Binette, président de la section Louis-Riel, distribuant des drapeaux à l'entrée du métro. (Photo : Mathieu Breton)



LE FLEURDELISÉ FÊTE SES 65 ANS !


Des fleurs de lys ont été dessinées au pochoir dans des endroits stratégiques. (Photo : Mathieu Breton)


Les bénévoles se sont réunis bien au chaud à la maison Ludger-Duvernay, à la fin d'une journée bien remplie. (Photo : Mathieu Breton)


L'historien Marcel Tessier et Marguerite Bilodeau. (Photo : Mathieu Breton)


Marcel Tessier et Alexandre Béliard, auteur-compositeur-interprète inspiré par l'Histoire. (Photo : Mathieu Breton)

Les timbres de la Société Saint-Jean-Baptiste



Jean-Baptiste Meilleur (1796-1878)

Premier surintendant de l'éducation, Jean-Baptiste Meilleur fut médecin à l'Assomption puis à Montréal. Élu membre du Bureau d'examinateurs en médecine du district de Montréal en 1831, il s'occupa de promouvoir les connaissances scientifiques et l'éducation, de l'école élémentaire jusqu'au collège classique. Élu député de l'Assomption en 1834, il appuya le Parti patriote, mais s'opposa à l'usage des armes. Il occupa son siège jusqu'à la suspension de la constitution en mars 1838.

Pour en connaître un peu plus sur le dixième président de la SSJB, consultez la chronique sur les anciens présidents de Jean-Pierre Durand à la page 10 du *Patriote* d'octobre 2011 que vous trouverez sur le site de la SSJB (ssjb.com/sites/default/files/lepatrioteoct11.pdf.)

Source : Laurens, Lionel. *Les timbres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal* (1924-1997).

On peut se procurer les timbres de la Société et les albums à la réception.
Tél. : 514-843-8851

LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SSJB

Louis-Athanase FRÉCHETTE

Un président par temps de guerre

par Jean-Pierre Durand



De 1939 à 1943, Louis-Athanase Fréchette sera le président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, son 54e en titre. Fils de Hormidas Fréchette et d'Édouardina Caron, Louis-Athanase est né à Montréal le 2 mai 1897. Il poursuit des études classiques au Collège de Montréal et au Séminaire de philosophie, puis obtient une licence en droit à l'Université de Montréal, en 1923. L'année suivante, il sera admis à la pratique du notariat. Durant ses études universitaires, il collabore à *La Presse* et au journal *Le Canada*. Le 4 mai 1927, il épouse Reine-Aimé Langlois, mais aucun enfant ne naîtra de cette union. À partir de 1929, il est membre du comité directeur de la toute nouvelle Fédération catholique des Éclaireurs canadiens-français (organisation scoute). En 1935, il fonde le journal *La Boussole*, organe radical des jeunes nationalistes montréalais, fortement anticommuniste.

Fréchette sera très engagé dans diverses organisations, outre la SSJB de Montréal, notamment au sein du mouvement coopératif et financier (il fonde, entre autres, la Caisse populaire d'Outremont en 1944 ; il est l'un des co-fondateurs de la Caisse nationale d'assurance-vie et l'un des directeurs de la Société nationale de fiducie). Il occupera aussi des fonctions importantes au sein de la Ligue d'Action nationale, de la Ligue de l'achat chez nous, de la Ligue pour la défense du Canada, du Conseil de la vie française en Amérique et de l'Ordre de Jacques-Cartier (aussi connu sous le nom de « la Patente »). Comme on peut le constater, son engagement nationaliste était entier. Pendant un certain temps, dans les années trente, on le suspectera d'être aussi du côté fasciste, soit avec le Parti National Social Chrétien (PNSC) d'Adrien Arcand (l'auteure Denise Robillard mentionne que l'influence d'Adrien Arcand était telle qu'un journaliste de l'époque, René Belleau, rapporta que la SSJB *était en voie de passer corps et biens aux mains de M. Arcand*). Bien entendu, cette association avec Arcand – quoique de courte durée – est à plus d'un titre éminemment condamnable et rien ne peut la justifier ni encore moins l'excuser. Fort heureusement, les idées d'Adrien Arcand seront vite écartées, évincées même, et les nationalistes canadiens-français n'y succomberont pas. Nous faisons toutefois la distinction ici entre le fascisme d'Adrien Arcand proprement dit et l'idéologie pétainiste, qui, elle, eut longtemps la faveur de l'opinion canadienne-française… au moins jusqu'en 1942. Qu'on en juge ce qu'écrivait Doris Lussier, notre pourtant sympathique père Gédéon, dans *La Droite* du 15 avril 1941 : *À la suite du Portugal de Salazar, de l'Espagne de Franco, et de la France, la douce et chère France de Pétain, l'humanité toute entière renaîtra au soleil de justice et de charité, nimbée de sa couronne de paix, de gloire et d'immortalité.* Évidemment, plus tard, quand les nationalistes canadiens-français (ou clérico-nationalistes) découvriront l'horreur des camps de concentration, le terrible holocauste, ils seront catastrophés. On le serait à moins.



Mackensie King, premier ministre du Canada.

Au Congrès de janvier 1937, la SSJB s'oppose à l'immigration massive, réclame une juste part des emplois publics pour les Canadiens français et recommande le salut au drapeau fleurdelisé. Et, bien entendu, la SSJB de Montréal continue à s'intéresser et à soutenir les associations canadiennes-françaises de l'Ouest canadien ainsi que les associations acadiennes et franco-américaines. À l'aube d'un conflit militaire mondial, l'opinion canadienne-française demeurait presque unanimement réfractaire à la participation aux guerres de l'Empire et la SSJB s'en faisait légitimement l'écho. Même si les libéraux sont au pouvoir à Ottawa avec King et qu'ils jurent leurs grands dieux qu'ils ne participeront pas aux guerres européennes, il n'en demeure pas moins que le gouvernement King vote des crédits pour la fabrication d'armements et que les préparatifs militaires vont bon train. À l'époque, il est difficile de savoir à coup sûr si ces armements ne serviront pas tôt ou tard à l'engagement militaire du Canada en Europe. Et, de fait, c'est bien ce qu'il adviendra et, au bout du compte, l'engagement du gouvernement libéral de s'abstenir sera bel et bien trahi.

Afin de ne pas nous disperser, insistons surtout sur l'activité de Louis-Athanase Fréchette au sein de la SSJB. Fréchette fait son entrée au conseil général lors du Congrès du 24 novembre 1938. C'est à ce même congrès que les membres de notre Société, tout en disant regretter la persécution contre les Juifs qui sévit en Allemagne, votent une résolution contre l'immigration juive. Cette attitude est déplorable, voire même indigne, quand bien même elle ne découle pas d'une prise de position raciste comme certains voudraient bien le faire croire. L'idéologie antisémite du nationalisme traditionaliste québécois de cette époque, aussi détestable soit-elle, n'est d'aucune façon comparable à l'idéologie antisémite du nazisme, comme l'expliqua entre autres l'historien Pierre Trépanier pour répondre aux Esther Delisle de ce monde. De plus, on ne doit pas oublier que le premier ministre canadien de l'époque, Mackenzie King, avait rencontré Hitler au cours de l'été 1937 et que celui-ci lui avait donné bonne impression, si bien que dans son journal, King notera qu'Hitler *comptera un jour au même titre que Jeanne d'Arc comme libérateur de son peuple* !

Parmi les autres résolutions de ce congrès, on réitère le refus d'une participation aux guerres de l'Angleterre. Pas plus que lors des guerres précédentes (guerre des Boers, 1914-1918), les Canadiens français ne tiennent à se laisser embrigader. Mais l'année suivante, le 10 septembre 1939, le roi proclame l'état de guerre du Canada contre l'Allemagne. Alors que la province de Québec est opposée à la guerre dans une proportion de quatre-vingt-dix pour cent, la propagande de guerre, la censure de guerre et la mobilisation guerrière auront tôt fait d'abattre cette résistance. En outre, la guerre semble aussi à première vue apporter quelques bienfaits : commandes, salaires élevés, résorption du chômage, etc.

Au congrès du 23 novembre 1939, on élit Louis-Athanase Fréchette comme président général, en dépit de sa faible ancienneté au conseil général. On y constate aussi les vains efforts tentés par la société civile contre la participation à la guerre. Fréchette y annonce la lutte contre le courant d'immigration. Pour le défilé du 24 juin 1940, Fréchette propose la suppression de l'enfant personnifiant Jean-Baptiste et du mouton : *Avoir un agneau pour symbole, quand d'autres peuples ont l'aigle, la louve ou le léopard ! Pareil symbole entretient l'esprit de démission !* Certains esprits « éclairés » enjoignent la Société de renoncer à son défilé *parce que la France est défaite* (elle va bientôt capituler) et qu'il ne serait donc pas indiqué de célébrer la civilisation française. Cette position défaitiste essuie un refus catégorique de la part de la SSJB… et le défilé se tiendra avec succès malgré ces appels.

Si notre Société ne sera point en mesure de contrecarrer la propagande guerrière, elle fera tout en son pouvoir pour en limiter les dégâts. Au congrès du 28 novembre 1940, Fréchette est réélu président général. Il propose alors cette résolution, dont on peut admirer l'esprit caustique : *Le 24 juin et le 13 novembre 1940, le très honorable Mackenzie King [premier ministre du Canada] a fait des déclarations sympathiques aux Canadiens français et favorables à la France. Il a affirmé notamment que « les événements actuels imposent au Canada… la mission de défendre les traditions de la culture et de la civilisation françaises » et aux Canadiens français le devoir de les maintenir et de les porter haut. […] Si donc les Canadiens français doivent porter haut les traditions de la culture et de la civilisation françaises, ils ont le droit d'exiger des autorités de leur pays qu'elles fassent disparaître tout obstacle à l'épanouissement et au rayonnement de la culture et de la civilisation françaises au Canada dans le domaine de la radio, des écoles françaises, du fonctionnarisme, etc. C'est pourquoi le président général, les dirigeants et les congressistes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal invitent les autorités fédérales à travailler à la réalisation du rêve cher au premier ministre du Canada, en faisant disparaître immédiatement toutes les injustices dont les Canadiens français sont victimes, afin de permettre à ceux-ci de mieux répondre à la mission du Canada, qui consiste* à « *défendre les traditions de la culture et de la civilisation françaises.* » À ce même congrès, la SSJB s'oppose à la tentative de centralisation fédérale et prône l'autonomie provinciale. En un mot comme en cent, notre Société nationale s'inquiète à la fois de la conscription, de l'immigration et de la centralisation… parce que – le passé étant garant de l'avenir – elle sait que la politique du gouvernement fédéral a toujours été dommageable aux Canadiens français.

Louis-Athanase Fréchette quittera la présidence au Congrès du 25 novembre 1943, refusant sa réélection. Il énumère à nouveau les priorités de la SSJB : davantage de Canadiens français dans l'administration fédérale, lutte contre la centralisation des pouvoirs par l'État fédéral et, enfin, volonté de survivance.

Il meurt à Outremont, le 2 janvier 1956. Anatole Vanier, dans un hommage qu'il lui rendait, écrira : *Convaincu, (Fréchette) aimait, dans les réunions publiques, à défendre ses idées de la manière forte, quelquefois cassante. […] Il envisageait toujours les questions publiques, qu'elles fussent locales, québécoises ou fédérales, du point de vue de la collectivité canadienne-française. […] Il pratiquait sans faiblesse une double fidélité, au catholicisme et à la culture française.*

Au début de décembre 1942, les Jeunes Laurentiens invitaient Louis-Athanase Fréchette à venir leur adresser la parole. Celui-ci termina sa conférence par ces paroles, qui ont encore tout leur sens aujourd'hui : *N'allez pas vous désintéresser de la politique active, pour vous cantonner uniquement dans le domaine de l'action sur l'opinion publique. Faites de la politique, mais de la politique au sens large du mot, de cette politique que Bossuet a défini* : « *l'art de rendre les peuples heureux* ». *À cette fin vous devrez sans doute bousculer certains esprits retardataires. Aussi, je vous l'ai déjà dit et vous le répète : Quand on appartient à une association dont le but est légitime, noble, élevé, si on perd le droit de se faire aimer, on conserve pour le moins le devoir de se faire craindre. Faites-vous craindre, non pas par la violence des armes ou des propos, mais par la profondeur de vos convictions religieuses, sociales et nationales. Faites-vous craindre par le nombre de vos adhérents. Faites-vous craindre par la qualité et l'équilibre de vos cerveaux et de vos volontés. C'est par la pensée et par l'action qu'on parvient à la puissance et à la grandeur. Pour éviter d'être des serfs, soyez grands.* •••

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

FRÉCHETTE, Louis-Athanase, « Pourquoi des serfs… ? », *L'Action nationale,* vol. 21, nº 1, janvier 1943, pages 50 à 63.

LACOURSIÈRE, Jacques, *Histoire populaire du Québec. Tome IV : 1896 à 1960*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1997, 411 pages.

LAVERTU, Yves, « Singularité du pétainisme québécois », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, nos 3-4, printemps-été 1995, pages 178 à 183.

ROBILLARD, Denise, *L'Ordre de Jacques Cartier* : une société secrète pour les Canadiens français catholiques, 1926-1965, Montréal, Éditions Fides, 2009, 541 pages.

RUMILLY, Robert, *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Des Patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975, 564 pages.

TRÉPANIER, Pierre, « Je me souviens – Un film qui joue avec la vérité », *Le Devoir*, 7 avril 2010.

VANIER, Anatole. « In Memoriam. Athanase Fréchette. » *L'Action nationale*, mars 1956.



Affiche de propagande, vantant les vertus de l'enrôlement.

Modifications aux règles de succession royale
Pourquoi l'indifférence n'a pas sa place

par Maxime Laporte

Il se passe des choses au Canada anglais qu'il vaudrait mieux ne pas ignorer. Même si la monarchie peut nous paraître ringarde, – et elle l'est à bien des égards –, il n'en demeure pas moins que c'est elle qui maintient en place tout l'édifice législatif canadien, le Canada étant une monarchie constitutionnelle. Cette monarchie avec la culture qui l'accompagne, ne doit pas faire l'objet de notre sollicitude.

Récemment, le gouvernement britannique a demandé aux pays membres du Commonwealth ayant Élisabeth II comme chef d'État, de bien vouloir modifier leurs règles internes encadrant la succession à leurs trônes respectifs. Cela pose plusieurs problèmes que nous exposerons ci-après. Surtout, nous y voyons une occasion en or pour réfléchir, d'abord à la place du Québec au sein du Canada, mais également à la pertinence du projet républicain.

Le fond

Les changements aux règles de succession sont essentiellement de deux ordres :

• D'abord, permettre aux filles aînées d'hériter du trône même si elles ont un frère plus jeune (jusqu'ici la préférence était toujours accordée aux héritiers mâles en vertu du principe de la primogéniture).

• Deuxième changement : permettre au roi ou à la reine de marier une personne de religion catholique romaine, chose interdite depuis le début du 18e siècle. Face à de telles propositions, plusieurs au Québec se sont exclamés : *Ah ben, on ne peut pas être contre ça !* Et effectivement, c'est le signe que la monarchie britannique se modernise.

Mais tout de même, cela mérite un examen plus en profondeur. Par exemple, pour un monarchiste de religion catholique romaine, ces modifications paraîtront amplement insuffisantes : pourquoi le monarque anglais ne pourrait-il pas être lui-même un catholique ou une personne d'une autre religion ? Pourquoi faut-il absolument que ce soit un Anglican ? C'est notamment ce que le premier ministre écossais, Alex Salmond, a fait remarquer. Parce que le souverain britannique est aussi le chef de l'Église anglicane.

Donc, quand on affirme que sur le fond, il n'y a pas de problème, c'est faux. Même sur le fond, il y a des enjeux fondamentaux à discuter; et notamment celui de la séparation entre l'Église et l'État, parce que la reine ou le roi d'Angleterre est aussi un chef religieux.

La forme

Mais ce qui pose plus problème, du moins ici au Québec, c'est la forme. C'est la manière dont ces changements seront apparemment entérinés au Canada, sans consulter les provinces.

Dans le projet de loi adopté par la Chambre des Communes, il est dit que le Parlement canadien, conformément au deuxième paragraphe du préambule du Statut de Westminster de 1931, donne son « assentiment » à la loi britannique sur la modification des règles de succession.

Or, plusieurs questions se posent.

• <u>Cette loi a-t-elle un effet en droit interne canadien ?</u>

Depuis le rapatriement de 1982, le Canada est un pays complètement indépendant. Il est écrit à l'art. 2 de la Loi britannique de 1982 sur le Canada, qui fait partie de la Constitution canadienne, qu'aucune loi britannique ne s'appliquerait dorénavant au Canada. Le corollaire de cela, c'est que la couronne est divisible et qu'il existe donc un trône proprement canadien, distinct du trône britannique, même si c'est la même personne qui l'occupe. Cela, la reine elle-même l'a déjà reconnu lors de son discours d'ouverture de la première séance de la législature du Nunavut à laquelle elle prenait part, où elle déclara : *Je suis fière d'être le premier membre de la famille royale canadienne accueilli dans le tout nouveau territoire du Canada*[1].

Or, à quoi le Canada a-t-il donné son assentiment avec sa loi d'« assentiment » ?

À une loi émanant d'un pays étranger, le Royaume-Uni, et ne s'appliquant qu'à ce pays. Le gouvernement britannique a d'ailleurs précisé dans les notes explicatives accompagnant le projet de loi britannique sur les règles de succession royale que cette loi ne concerne bien que le Royaume-Uni... La Chambre des Communes canadienne a donc adopté une loi inutile, le Royaume-Uni n'ayant plus besoin au plan juridique de l'assentiment du Canada pour modifier ses règles d'accession au trône britannique, à moins de prétendre à l'existence d'une convention constitutionnelle impériale qui maintiendrait la validité du préambule du Statut de Westminster malgré l'indépendance constitutionnelle des différents pays ayant Élisabeth II comme chef d'État... En tout cas, cela ne semble pas être l'opinion de l'Australie, dont les différents États seront, eux, constitutionnellement appelés à se prononcer sur la question.

Bref, comme le soutient la juriste Anne Twomey, qui s'est prononcée sur la question, la loi C-53 qu'adoptera vraisemblablement le fédéral n'a pas d'effet en droit canadien. Ce qui pourrait causer des situations cocasses dans l'avenir : la personne trônant en Angleterre pourrait ne pas être la même qu'au Canada, parce que les règles de succession ne sont pas les mêmes dans les deux pays.

• <u>La deuxième question à se poser</u> : admettons au contraire que cette loi a un effet en droit canadien et touche effectivement aux règles de succession au trône canadien, le fédéral détient-il la compétence constitutionnelle pour modifier ces règles seul ?

Un certain nombre de constitutionnalistes ont parlé. Et selon plusieurs d'entre eux, non, le fédéral n'a pas compétence pour modifier ces règles seul. Plutôt, il aura besoin de l'accord des provinces parce que les modifications aux règles de succession sont visées par la procédure de modification de la Constitution. C'est du moins ce qui ressort d'une décision de la Cour supérieure de l'Ontario, maintenue en Cour d'appel : les règles de succession royales ne peuvent être modifiées par une loi ordinaire, puisqu'il s'agit de normes constitutionnelles. Et si les règles de succession royale n'étaient que des normes ordinaires, alors ces normes seraient attaquables en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, car elles se révèlent nettement discriminatoires : le rôle de Chef d'État n'est réservé qu'aux héritiers d'une famille privilégiée, la famille Windsor, et en plus les non-protestants ne peuvent y accéder !

Décidément, ces règles sont de nature constitutionnelle : c'est ce que le procureur général du Canada a lui-même prétendu dans l'affaire susmentionnée, qui lui a donné raison. La question de la compétence constitutionnelle du Parlement d'Ottawa pour modifier seul ces règles se pose donc. En fait, il se pourrait qu'Ottawa nécessite l'accord unanime de toutes les provinces, ce qui donnerait un droit de véto au Québec, comme le pense le constitutionnaliste Patrick Taillon de l'Université Laval. Philippe Lagassé, de l'Université d'Ottawa, a lui aussi pondu un excellent texte sur le sujet. Tout tourne autour de la notion de « charge de la reine » inscrite à l'art. 41 de la Loi constitutionnelle de 1982 : les règles de succession touchent-elles à cette « charge de la reine » ? Si c'est le cas, la procédure de modification unanime de la constitution, qui requiert l'accord de toutes les provinces, sera effectivement le véhicule approprié. Évidemment, le Québec aurait alors un rapport de force sans précédent pour réclamer des modifications à son statut constitutionnel et, comme on peut se l'imaginer, cela serait susceptible de mettre le feu à la Confédération, un peu comme au temps des conférences du Lac Meech et de Charlottetown.

Il existe quelques bons arguments pour soutenir cette thèse. L'équivalent anglais de la « charge de la reine » dans la Constitution, c'est l'« office of the Queen ». Or, au plan étymologique, le terme office, par ailleurs synonyme de charge, dérive du latin « officium », lequel renvoie à une fonction publique transmissible héréditairement. Aussi, le réputé juriste anglais Blackstone écrivait au 18e siècle que l'office et la personne qui en est chargée forment une société unipersonnelle, « a corporation sole », absolument indivisible. Le corollaire d'une charge pour la personne qui en est responsable, c'est l'habilité de cette dernière à l'exercer. Or, dans le cas de la charge royale, ce sont les règles de succession et d'accession qui déterminent la personne qui, parmi les membres de la famille royale, est habile à l'exercer...

Un dangereux précédent

Dans l'hypothèse où il serait reconnu que la Loi fédérale sur les règles de succession au trône a un effet en droit interne canadien, cela pourrait constituer un dangereux précédent pour le Québec. Parce que cela voudrait dire qu'Ottawa pourra désormais modifier seul certaines règles de droit constitutionnel sans avoir à passer par les provinces. Ce sera notamment le cas de tous les documents constitutionnels qui ne font pas partie de la constitution dite formelle du Canada, comme c'est le cas pour les règles de succession royale qui sont contenues dans l'Act of Settlement de 1701, mais qui ne sont pas mentionnées dans la définition formelle de la Constitution canadienne édictée au par. 52(2) de la Loi de 1982. Donc, on peut penser que le fédéral pourrait unilatéralement modifier l'Acte de Québec, la Loi sur la Cour suprême (cela a déjà fait l'objet d'une controverse qui n'est toujours pas résolue) et certains traités, etc.

Le Québec doit donc réagir. Il ne faut pas se laisser berner par le sentiment d'indifférence par rapport à la monarchie, même si c'est tentant.

Il s'avère que la constitution canadienne qui nous a été imposée de force demande cette fois notre accord pour que le monde britannique puisse continuer à jouer à la fée clochette ainsi qu'au *star system* monarchique. Souvenons-nous que ce beau rêve impérial s'est toutefois fait sur notre dos, sur la mort de la Nouvelle-France, sur la pendaison des Patriotes, sur la subordination de la nation québécoise et sur la mise en tutelle des nations autochtones.

Après le refus cinglant d'Ottawa d'abroger la Loi sur la clarté référendaire, le Québec a aujourd'hui une prise pour pouvoir dire « non, c'est assez, nous n'appartenons pas à ce monde ».

Et de toute façon, ce n'est pas en restant indifférent qu'on arrivera à changer grand chose. Or, il est temps pour le Québec de devenir une République libre et indépendante, et de passer à autre chose en rejetant ces institutions moyenâgeuses qui, honteusement, nous régissent encore. Alors, soyons fiers et surtout, donnons-nous un pays à notre image, dont la Constitution sera, en toute légitimité et en toute légalité, celle du peuple québécois !

Vive la liberté, vive la république, vive l'indépendance ! •••

1 Traduction libre

RASSEMBLEMENT POUR UN PAYS SOUVERAIN

Ensemble, un pays!



Pétition à l'Assemblée nationale
Débarrassons-nous des symboles coloniaux britanniques !

L'une des plus importantes de toutes les libertés politiques d'un peuple, relève, sans aucun doute, de la démocratie et de sa capacité à choisir tous ses représentants. Nous pouvons changer les choses, si nous le voulons, en nous débarrassant enfin des symboles coloniaux britanniques opposés à nos valeurs démocratiques, tel le poste de lieutenant-gouverneur, en signant la pétition électronique inscrite sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.

assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3575/index.html

Nous vous encourageons à aller signer la pétition et à diffuser le plus largement possible le lien suivant aux membres de votre famille, proches et amis.

En posant ce geste, nous nous rapprochons de l'avènement de la République du Québec.

Benoît Roy
Président du Rassemblement pour un pays souverain

Cette pétition peut être signée jusqu'au 15 mai 2013.

Le mot juste...
Pour l'amour du français

par Élaine Des Lauriers

Voici quelques impropriétés et expressions empruntées à l'anglais alors qu'il existe des façons bien françaises de les exprimer.

Expression fautive	**Bonne expression**
Frapper un nœud	**Se heurter à un obstacle** **Se heurter à une difficulté** **Tomber sur un os**

Calque de l'anglais « to hit a snag » qu'on peut remplacer entre autres par l'expression **tomber sur un os.**

Jeter la serviette	**Jeter l'éponge**

Traduction littérale de « to throw in the towel ». On dira plutôt « Découragée, j'ai **jeté l'éponge,** les forces étaient inégales ».

Livrer la marchandise	**Tenir parole** **Tenir ses promesses** **Respecter ses engagements**

De l'anglais « to deliver the goods ». Au lieu de dire « Le gouvernement n'a pas livré la marchandise », on dira « Le gouvernement n'a pas **tenu ses promesses** ».

Avoir le meilleur sur	**L'emporter sur** **Prendre le dessus sur**

Voilà une expression utilisée à tort par les commentateurs sportifs. Il faudrait plutôt dire : « Il l'a **emporté sur** son adversaire qui n'était pas de taille ».

Être à son meilleur	**Être au mieux de sa forme** **Être dans sa meilleure forme**

Voilà une autre perle de nos commentateurs sportifs. On pourrait reprendre notre phrase précédente et dire « Il l'a emporté sur son adversaire qui n'était pas **au mieux de sa forme** ».

Faire face à la musique	**Affronter la situation, un adversaire** **Employer les grands moyens** **Prendre le taureau par les cornes**

Calque de « to face the music ». On pourra dire « La population a **employé les grands moyens** pour contester la loi 78 » ou « Il a bien fallu **prendre le taureau par les cornes…** autrement dit, nous avons tous pris nos casseroles et nos cuillers et sommes sortis dans les rues ».

Sauver du temps, sauver de l'argent	**Gagner du temps, épargner du temps** **Épargner de l'argent, épargner**

Traduction littérale de « to save time » et « to save money ». On dira donc « Il parlait et parlait **pour gagner du temps** » et « Les gens aiment les soldes, car ils adorent **épargner de l'argent,** mais en fin de compte, **épargnent-ils** vraiment ? »

Source :
Camil Chouinard *1300 pièges du français parlé et écrit au Québec et au Canada,* Éditions Libre Expression, 2001.

DEVENEZ BÉNÉVOLE POUR LE
MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS

Être bénévole pour le Mouvement Québec français est la meilleure façon de faire avancer la cause du français à Montréal et au Québec.

Bien que la priorité du MQF est de mobiliser ses sympathisants par téléphone, il est toujours possible de faire d'autres tâches, de la disposition de salles jusqu'à la recherche ou la technique, en passant par l'entrée de données. Tous les apports sont les bienvenus !

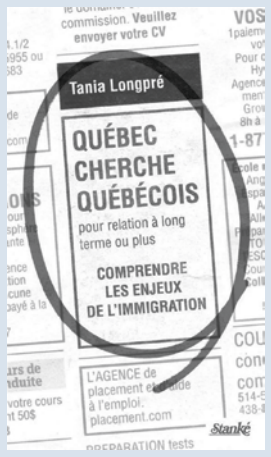
En plus de trouver une profonde satisfaction dans votre engagement, militer au Mouvement Québec français vous permettra de rencontrer des gens qui, comme vous, ont à cœur la préservation de la langue française dans la métropole.

Communiquez avec nous
au 514-835-6319 ou sans frais au 1-888-285-7644.
Portons la cause du français tous ensemble !

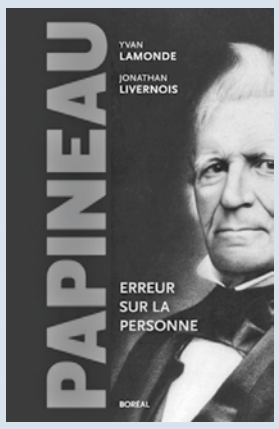
FLORILÈGE CULTUREL

Cette chronique n'a aucune prétention, si ce n'est de vous proposer des lectures, des sorties ou des disques susceptibles de combler vos attentes.

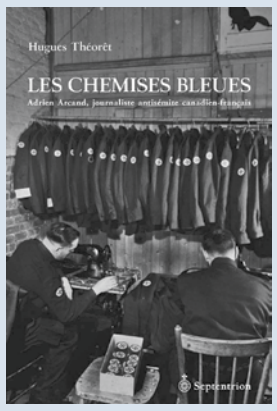
À LIRE



Le 20 mars dernier, **Tania Longpré** venait présenter son livre à la maison Ludger-Duvernay : ***Québec cherche Québécois pour relation à long terme et plus*** (Stanké, 2013). Tania, qui enseigne en francisation aux adultes, sait ce dont elle parle. Elle déplore le peu de moyens mis à la disposition de l'intégration des immigrants par l'État québécois, et même le déclin du financement accordé à la francisation. Elle reproche aussi aux Québécois leur indifférence : *En dépit de la crise des accommodements raisonnables de 2007, j'aime toujours me rendre compte que la majorité des immigrants sont contre des 'pratiques d'intégration par la mollesse' et de l'aplaventrisme politique dangereux devant les revendications des intégristes de tout genre. Beaucoup d'entre eux déplorent notre manque de fierté et notre méconnaissance de notre propre histoire.* Bref, voilà un essai essentiel – par ailleurs salué par plusieurs chroniqueurs comme Mathieu Bock-Côté, Denis Monière et Louis Cornellier – pour bien comprendre l'enjeu de l'intégration au-delà des clichés et des généralisations hâtives.



Pour bien saisir la pensée politique de Louis-Joseph Papineau, il faut se plonger dans ***Papineau : erreur sur la personne***, écrit par **Yvan Lamonde** et **Jonathan Livernois** (Boréal, 2013). Les auteurs démontrent que maints fédéralistes et souverainistes ont utilisé Papineau pour leurs propres argumentaires, en omettant d'insister sur certaines choses, notamment pourquoi Papineau s'opposa au gouvernement responsable de Louis-Hippolyte LaFontaine, lui qui était pourtant républicain. Les auteurs écrivent : *... la découverte de l'inachèvement du projet de Papineau permet de démasquer les faux-semblants d'achèvements historiques : 1848 n'est pas l'aboutissement de 1837. Croire que le gouvernement responsable est l'achèvement d'un processus d'abord violent, devenu pacifique et conciliant grâce à la bonne volonté d'hommes politiques de chaque côté de la rivière des Outaouais, c'est refuser de regarder en face les Rébellions et l'achoppement des idées républicaines.* Autrement dit, il ne faut pas se contenter de ne faire de Papineau qu'un géant commode qu'on trimbale lors du défilé de la Fête nationale *(Je vous le dis, l'indépendance n'est pas un char de la Saint-Jean-Baptiste,* écrivait avec justesse Hubert Aquin), mais comprendre que le projet républicain des Patriotes est inachevé et qu'il n'en tient qu'à nous de le mener à terme.



Après la passionnante biographie consacrée au chef nazi canadien Adrien Arcand par Jean-François Nadeau, publiée en 2010, voilà que l'historien **Hugues Théorêt** nous propose ***Les Chemises bleues*** (Septentrion, 2013), un ouvrage qui porte sur le même personnage, mais en insistant sur son antisémitisme. Depuis les débuts en journalisme d'Adrien Arcand, en passant par la montée du Parti national social chrétien, puis son emprisonnement durant la Seconde Guerre mondiale, jusqu'à sa mort en 1967, on voit, à travers le travestissement idéologique, la constance et la persistance de cet homme dans sa propagande haineuse contre les Juifs et, aussi, contre les communistes. Hugues Théorêt en profite au passage pour écorcher la thèse de doctorat d'Esther Delisle, qui tissait des parallèles malhonnêtes entre le discours des Lionel Groulx et André Laurendeau et celui du leader fasciste Arcand. Bref, un livre à se procurer pour découvrir un personnage sombre de notre histoire.

À FAIRE

Que dire, sinon vous encourager à participer aux activités entourant la **Journée nationale des patriotes 2013**, le 20 mai prochain. Pour avoir une idée de la programmation, il suffit de se rendre sur le site journeedespatriotes.qc.ca. Cette année, la journée est sous le thème de la République. Rappelons-nous que les fondateurs de la SSJB de Montréal étaient d'ardents patriotes et des républicains. À nous de poursuivre cet idéal…

À ÉCOUTER



Mon coup de cœur musical est pour deux jeunes Gaspésiennes, **les Sœurs Boulay**, et leur album ***Le poids des confettis*** (sous étiquette Grosse Boîte). De la musique country-folk à son meilleur, avec guitare, ukulélé, mandoline, harmonium et quoi encore, pour ces deux « gosseuses de chansons » quelque peu dans la lignée de l'Acadienne Lisa LeBlanc. S'il vous faut un avant-goût de ce qu'elles nous offrent avant de vous procurer l'album, rendez-vous sur YouTube et écoutez *Par le chignon du cou*. Difficile de résister…



Déjà deux ans que **Claude Léveillée** nous a quittés et on le pleure encore. C'est avec le plus grand bonheur que nous accueillons cet album-hommage ***Les rendez-vous*** (sous étiquette Tandem), où se retrouvent Vigneault, Ferland, Pierre Lapointe, Isabelle Boulay, Charlebois et d'autres encore pour interpréter les textes de Léveillée. On y retrouve même en prime la môme Piaf pour nous proposer de façon posthume *Le vieux piano.*
Pour les aficionados.

Jean-Pierre Durand

La section Louis-Riel lance une invitation aux poètes

Depuis plusieurs années, la section Louis-Riel organise une Vigile Louis-Riel en l'honneur de ce grand Métis pendu par les autorités « canadians » en 1885. Cette année, la section s'est engagée dans un projet tout à fait spécial : la rédaction d'un recueil collectif de poésie produit par les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste intéressés par ce personnage hors du commun. La date du lancement du recueil est la date traditionnelle de notre Vigile, le 16 novembre, commémorant le décès de Riel, le 16 novembre 1885.

On connaît Riel par ses actions politiques, mais on sait moins qu'il a beaucoup écrit textes et poèmes de tout ordre. N'est-il pas normal que nous lui rendions hommage en écrivant à notre tour sur ce révolutionnaire et sur ce qu'il nous inspire ?

Le titre provisoire du recueil :
LOUIS RIEL, TOUJOURS PRÉSENT
RÉSISTANCE POÉTIQUE

Sans que tout soit arrêté, voici les trois axes que nous pourrions mettre de l'avant par nos poèmes :

- La résistance au Canada anglais et une comparaison avec la lutte moderne de l'indépendance nationale.
- La spécificité métisse de Riel, toujours d'actualité vu les décisions récentes des tribunaux.
- L'aspect libération des peuples colonisés.

Vous êtes attiré par Riel? Vous vous sentez l'âme d'un poète ?

Communiquez avec nous à citoyen_binette@hotmail.com

Jacques Binette
Président, section Louis-Riel

Soirée du temps des Fêtes des sections

Quatre sections de la SSJB, soit Louis-Riel, Chevalier-de-Lorimier, Jacques-Viger et Chomedey-de-Maisonneuve, ont uni leurs talents et leurs forces pour organiser une soirée du temps des Fêtes le 7 décembre 2012, à la maison Ludger-Duvernay, rue Sherbrooke.

Ce fut un succès monstre! Plus de 120 personnes se sont présentées, reçues par le président de la société, M. Mario Beaulieu. Oh, oh, oh, surprise! Il n'y avait plus de billets disponibles pour cette soirée qui a commencé par une présentation de la maîtresse de cérémonie, Madame Aude De Latrémoille, présidente de la section Jacques-Viger.

Un repas chaud et froid fut offert aux invités et Alexandre Belliard, chansonnier bien connu, est venu présenter quelques chansons de son répertoire. Il y a eu de tout par la suite : tirages de prix de présence; animation musicale; chants folkloriques; arrivée du Père Noël « François Legault »; hommages à divers membres de la Société Saint-Jean-Baptiste et danses en tout genre.

Quelle belle occasion de se retrouver ensemble qu'une soirée semblable. Nul doute qu'en décembre 2013, la maison Ludger-Duvernay verra se tenir une autre soirée du temps des Fêtes. Pourquoi pas le 8 décembre? Notez la date sur votre calendrier... on ne sait jamais.

Jacques Binette



Durant la soirée, plusieurs des convives sont venus entonner des chants de Noël.



Le Père Noël s'est présenté à la Société le 7 décembre dernier.

Réception du Nouvel An à la Maison Ludger-Duvernay



La traditionnelle réception du Nouvel An de la SSJB a permis aux membres de débuter 2013 sur un bon pied. (Photo : Mathieu Breton)



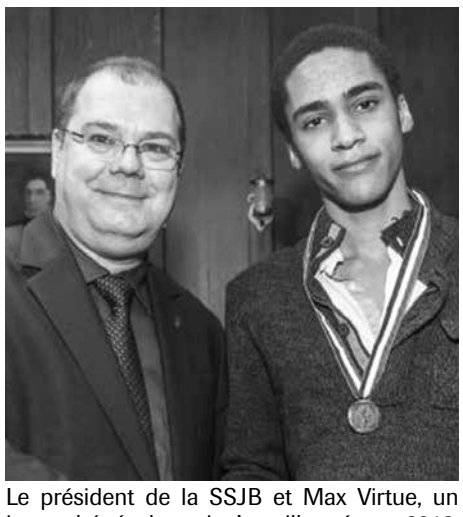
Parmi les invités, on a pu apercevoir la ministre Martine Ouellet, qui s'est laissée entraîner par la musique de Maxime Lavallée-Lang. (Photo : Mathieu Breton) En mortaise : Daniel Paillé, chef du Bloc Québécois, était aussi présent. (Photo : Christian Gagnon)



Mario Beaulieu a souligné l'engagement de Claude Boisvert, président de la section Ouest-de-l'Île. (Photo : M. Breton)



Le bénévole Jean Jolicoeur recevant sa médaille du président Mario Beaulieu. (Photo : M. Breton)



Le président de la SSJB et Max Virtue, un jeune bénévole qui s'est illustré en 2012. (Photo : M. Breton)



Geneviève Boileau, coordonnatrice des démarcheurs du MQF, et Vincent Fortier. (Photo : M. Breton)

GRAPHISME ILLUSTRATION

Pierre DAGESSE
514-728-8378
dagessepier@videotron.ca

Profitez d'une approche individualisée qui permettra de cibler vos besoins, de donner à vos documents une allure professionnelle tout en gardant votre touche personnelle.

Confiez-moi vos projets, petits ou grands, et voyez comment une mise en forme et des illustrations peuvent vous assurer de transmettre un message clair et efficace.



Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

*Pourquoi choisir l'assurance vie collective **Entraide** ?*

Choisissez l'assurance vie collective **Entraide** parce que :

- C'est utile, au décès la prestation peut être versée rapidement.
- C'est facile, l'adhésion au produit est simple.
- C'est économique, le coût de l'assurance est minime.

Choisissez l'assurance vie collective **Entraide** pour vous offrir aujourd'hui la protection souhaitée pour vous et les vôtres.

Choisissez l'assurance vie collective **Entraide**, une aide précieuse dans les moments difficiles.

Entraide
assurance vie

Le meilleur choix pour vous et les vôtres !

Pour nous joindre : 514-849-2233

Pour vos réunions, assemblées et réceptions,

de 10 comme de 200 personnes, la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons, à des prix très abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien, construit en 1874.
Pour plus de renseignements, communiquez au 514-843-8851 ou consultez le site de la SSJB à ssjb.com.

Ou encore, contactez-nous par courriel à info@ssjb.com

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

La mort est une expérience **humaine**

9480, rue Notre-Dame Est | 514 303 4888
coopfunerairemontreal.com

Un don ou un legs testamentaire

La Société Saint-Jean-Bapsiste de Montréal remercie ceux qui, par leur don ou par leur legs testamentaire, nous aident à poursuivre encore mieux notre combat.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à madame Monique Paquette au 514-843-8851

Le Patriote

Journal trimestriel édité par la
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Tél. : 514-843-8851
Téléc. : 514-844-6369

Vous avez des commentaires ?
Communiquez avec nous à
journal@ssjb.com
Dépôt légal : 2e trimestre 2013.
Bibliothèque et archives nationales du Québec.

Reproduction autorisée avec mention de la source

Directrice et rédactrice en chef
Élaine Des Lauriers

Mise en page
Pierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro
Mario Beaulieu, Jacques Binette, Agathe Boyer, Mathieu Boucher, Jean-Pierre Durand, Christian Gagnon, Christiane Jasmin, Maxime Laporte, Monique Paquette

Photographies et illustrations
Mathieu Breton, Pierre Dagesse, Christian Gagnon

OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société !

- ❑ **Membre ordinaire** — **10 $**
- ❑ **Membre étudiant** — **5 $**
- ❑ **Membre adhérent (Service d'entraide)** — **2 $**
- ❑ **Membre à vie** — **200 $**
- ❑ **Membre à vie (60 ans et plus)** — **75 $**
- ❑ **Don à votre discrétion** _____ **$**

TOTAL _____ **$**

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____ Date de naissance _____

Courriel _____ Profession _____

Signature _____

Retourner avec votre paiement à :
SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec H2X 1X3